





Anne Lévy  
Directrice de  
l'OFSP

## Madame, Monsieur,

Voilà 40 ans que la CFST est en charge de la coordination de la sécurité au travail en Suisse. D'apparence simple, cette tâche est loin d'être une sinécure! C-F-S-T: derrière ces quatre lettres se cache un véritable travail de titan, invisible pour le grand public. Il consiste souvent à maîtriser des subtilités juridiques, rechercher des solutions pragmatiques mais conformes à la loi, ou à mener des négociations parfois âpres en cas d'intérêts divergents.

Qu'il soit effectué par la CFST ou par les organisations représentées en son sein et dans ses organes, ce travail est important, précieux et essentiel. Au cours des 40 dernières années, la CFST a grandement contribué à:

- réduire le nombre d'accidents professionnels,
- prévenir les souffrances liées aux séquelles d'une maladie professionnelle ou à
- éviter que la santé des travailleurs ne soit affectée d'une autre façon.

La CFST a aussi été à l'origine de bouleversements majeurs: l'introduction des solutions MSST a ainsi conduit à un changement de culture dans de nombreuses entreprises. Si la sécurité au travail et la protection de la santé occupent aujourd'hui une place beaucoup plus grande qu'il y a 40 ans, c'est aussi grâce à ses nombreuses campagnes de sensibilisation.

Avant même la création de la CFST, le juste équilibre entre responsabilité individuelle et État social suscitait déjà régulièrement des débats. Les avis divergent aussi sur l'orientation future de la CFST. Le présent numéro traite de cette question et de bien d'autres à l'occasion des 40 ans de la CFST.

Je souhaite à la CFST un bon anniversaire et à vous, Madame, Monsieur, une bonne lecture!

Anne Lévy  
Directrice de l'OFSP

### Impressum

Communications de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, n° 97, novembre 2023

### Éditeur

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST  
Alpenquai 28b, 6005 Lucerne  
Tél. 041 419 59 59  
ekas@ekas.ch, www.cfst.ch

### Rédacteurs en chef

Matthias Bieri  
Peter Schwander  
Carmen Spycher

Des articles d'auteurs sont publiés dans la revue Communications. L'auteur de chaque article est mentionné par son nom.

### Conception et réalisation

Agentur Frontal AG, www.frontal.ch

### Parution

Paraît deux fois par an.

### Tirage

Allemand: 20 500 exemplaires  
Français: 7 200 exemplaires  
Italien: 1 500 exemplaires

### Diffusion

Suisse

### Copyright

© CFST; reproduction autorisée avec mention de la source et accord préalable de la rédaction.

### Commande

L'abonnement à la version imprimée de la revue Communications est gratuit.  
Commandes par courrier électronique:  
ekas@ekas.ch.

La revue Communications est également disponible en ligne à l'adresse  
www.cfst.ch/communications.

Les personnes intéressées peuvent par ailleurs être informées de la parution de la dernière édition par une newsletter.  
Pour s'inscrire: www.cfst.ch/newsletter.

## THÈME PRINCIPAL

- 4 Vers une approche intégrée de la prévention – une mission pour la CFST
- 7 Transformation de la prévention: un défi pour les travailleurs et les employeurs
- 10 Directive MSST: quels avantages pour les travailleurs?
- 13 Les campagnes de prévention du point de vue des entreprises
- 16 La CFST a 40 ans: envisager l'avenir avec confiance

## THÈMES SPÉCIFIQUES

- 19 L'examen professionnel supérieur d'«experte/expert de la sécurité au travail et de la protection de la santé» en bonne voie
- 22 La nouvelle ordonnance sur les travaux de construction dans la pratique
- 24 Le système de milice: l'une des clés de la réussite de la sécurité au travail et de la protection de la santé
- 26 EWCTS 2021: bonnes conditions de travail en Suisse malgré une proportion élevée d'actifs exposés à des contraintes
- 29 Modifications des valeurs limites 2024
- 30 JSST 2023: l'avenir numérique est l'affaire de tous
- 32 Le rap au service de la sécurité au travail!
- 34 Le Groupe d'étude pour la protection de la santé dans l'industrie, les arts et métiers (SGIG)

## DIVERS

- 36 Moyens d'information et offres de la CFST: nouveautés
- 37 Moyens d'information et offres du SECO: nouveautés
- 38 Moyens d'information et offres de la Suva: nouveautés
- 42 Moyens d'information et offres des cantons: nouveautés
- 43 Personnes, faits et chiffres



Fin des années 1960

Début du processus d'élaboration de la LAA

1984

Entrée en vigueur de la LAA

1993

Début des premiers travaux visant à surmonter le dualisme

## Vers une approche intégrée de la prévention – une mission pour la CFST

La loi sur l'assurance-accidents est en vigueur depuis bientôt quarante ans. Elle a permis de mettre en place un système de prévention certes efficace mais qui présente une importante faiblesse d'ordre systémique. Il serait temps de s'attaquer à ce point faible en adoptant une approche intégrée de la prévention. Dans cette perspective, la CFST devrait être appelée à jouer un rôle central.



**Pascal Richoz**  
Membre de la direction du SECO, chef du centre de prestations Conditions de travail, vice-président de la CFST

### Une réforme fondamentale

**D**ès la fin des années soixante, le Département fédéral de l'intérieur a initié un processus ambitieux visant à redéfinir le cadre légal de l'assurance-accidents en Suisse. Une commission d'experts – composée au départ de 32 membres – a siégé pendant six ans avant de déposer un rapport final, daté du 13 septembre 1973. Ce rapport, accompagné des résultats de la procédure de consultation

à laquelle il a été soumis, a servi de base à l'élaboration d'une nouvelle loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) finalement soumise par le Conseil fédéral au Parlement par message du 18 août 1976 (Feuille fédérale, 128<sup>e</sup> année. Vol. III).<sup>1</sup> Ce



2022

L'OIT déclare que la santé et la sécurité sont des droits fondamentaux au travail

2016

Fin de l'audit de la CFST par le Contrôle fédéral des finances

2015

Entrée en vigueur des adaptations des ordonnances à la suite du projet VVO 2010

projet complexe permettait notamment d'atteindre l'un des objectifs majeurs fixé au départ, à savoir la création d'une assurance-accidents obligatoire pour tous les travailleurs, autrement dit le remplacement du système de responsabilité par celui de l'assurance. Le message précis qu'en plus du rapport d'experts, il a été tenu compte de l'application pratique des lois en vigueur et des réglementations découlant des autres assurances sociales<sup>2</sup>. Compte tenu de l'intensité et de la durée de cette phase préparatoire, on pourrait considérer qu'il s'agissait d'un projet abouti et que tous les paramètres essentiels avaient été pris en considération. C'est sans doute vrai en ce qui concerne le volet assurance, ce n'est pas le cas en ce qui concerne la prévention.

### Un point faible sous-estimé

Cela ne signifie pas que la prévention ait été ignorée. Au contraire, le message affichait une ambition

assez élevée à cet égard: «La prévention des accidents est régie par des prescriptions uniformes. L'efficacité des mesures est renforcée du fait que l'activité des assureurs, des inspections du travail et des organisations spécialisées est coordonnée.»<sup>3</sup> Mais avec le recul, on doit admettre qu'un problème de nature plutôt systémique n'a pas été suffisamment pris en considération. Ce problème est double: d'une part, il y a un décalage évident entre une logique proprement régaliennne, celle de l'exécution des lois par l'administration publique (cantonale et fédérale) et une logique hybride, celle de l'exécution d'une loi<sup>4</sup> par une assurance, à savoir la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA)<sup>5</sup>; d'autre part, les interactions potentielles entre les questions générales de santé au travail<sup>6</sup> et celles de sécurité au travail ne sont pas couvertes par la nouvelle loi.

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail

(CFST) a précisément été instituée pour compenser ces déficits mais force est d'admettre aujourd'hui qu'elle n'a pas été dotée d'instruments suffisamment efficaces pour s'attaquer véritablement au décalage systémique. Cette problématique, longtemps décrite sous le titre «dualisme légal et d'exécution», a rapidement été identifiée et de nombreuses tentatives pour la résoudre ont été successivement engagées, la première en 1993 par la Commission

<sup>1</sup> adoptée par le Parlement le 20 mars 1981, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1984 (RS 832.20)

<sup>2</sup> p. 161, chiffre 25

<sup>3</sup> p. 144

<sup>4</sup> en l'occurrence, l'Inspection fédérale du travail et les inspections cantonales du travail sont des organes d'exécution de la loi fédérale sur le travail (LTr) et de la LAA

<sup>5</sup> désignation officielle de la caisse publique d'assurance selon la loi, à l'heure actuelle la désignation «suva» est utilisée dans les trois langues pour la communication de l'entreprise

<sup>6</sup> au sens de l'art. 6 LTr

de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (Motion 93.424), la dernière en date dès 2010 par les deux départements fédéraux concernés (DFI et DEFR – projet VVO) qui, sur mandat du Conseil fédéral, ont cherché à renforcer l'efficacité de la coordination en modifiant les ordonnances (OPA, OLT 3). Cependant, aucune de ces tentatives n'a permis de combler véritablement le déficit identifié.

### Une prise de conscience

En réalité, la première avancée véritablement significative a été initiée par un audit du Contrôle fédéral des finances dont les résultats ont fait l'objet d'un rapport daté du 4 avril 2016 (Audit de l'organisation et de l'utilisation des moyens pour la sécurité au travail – Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail). Dans la foulée, la gouvernance et l'organisation de cette commission ont dû être fondamentalement repensées, ce qui a permis d'améliorer la cohérence du fonctionnement des organes d'exécution, indépendamment des organisations auxquelles ils sont rattachés. Ce processus n'est pas encore complètement achevé mais il a permis de faire des progrès sensibles et de combler partiellement la faille systémique. L'écart important qui demeure encore est celui entre le champ d'application de la loi sur le travail (LTr), qui couvre toutes les questions de santé au travail indépendamment de toute logique d'assurance, et celui de la LAA qui limite strictement la prévention au champ de l'assurance. En d'autres termes, cela signifie que dans les entreprises où elle agit en tant qu'organe d'exécution, la CNA n'est censée s'occuper que de risques directement en lien avec l'assurance (à savoir risques d'accident ou de maladie professionnelle au sens restreint de l'assurance). Cela exclut formellement les problèmes de santé au travail en général. Or ces aspects peuvent devenir des éléments précurseurs susceptibles de déboucher, à terme, sur des événements qui relèvent de la LAA. Cette absence d'approche intégrée complique d'une part la tâche des employeurs, qui devraient s'adresser à deux inter-

locuteurs différents selon le thème, et limite d'autre part l'efficacité de la prévention. En effet, cela peut conduire à ignorer des paramètres en lien avec l'hygiène du travail ou l'environnement psycho-social quand bien même ils joueraient un rôle-clé dans la prévention des accidents ou des maladies professionnelles.

Il y a donc aujourd'hui un certain consensus en la matière et une approche combinée des questions de santé et de sécurité au travail devrait être privilégiée, comme l'a encore confirmé l'Organisation

**Une approche intégrée de la prévention serait sans aucun doute un progrès majeur pour les travailleurs comme pour les entreprises.**

internationale du travail lors de sa 110<sup>e</sup> session, en 2022, en élevant la santé et la sécurité au rang de principes et droits fondamentaux au travail<sup>7</sup>.

Dans les faits, on a déjà progressivement fait évoluer le modèle dans ce sens, par exemple en unifiant le cursus de formation spécialisée (examen professionnel et examen professionnel supérieur mis sur pied par l'Association faïtière pour la formation professionnelle supérieure en sécurité au travail et protection de la santé à la place de travail – STPS<sup>8</sup>) mais de manière générale, on reste souvent dans une zone grise, avec tous les risques et toutes les limites que cela comporte.

### Les effets indirects d'une crise

La crise pandémique, entre 2020 et 2022, a mis les entreprises et le système de prévention à rude épreuve. Mais paradoxalement, elle nous a donné la possibilité de mener à grande échelle une expérience inédite. En effet, à travers le droit d'urgence, la répartition des tâches entre les

différents organes d'exécution a pu se faire sans tenir compte des limites fixées par la législation ordinaire et une approche commune – en termes d'organisation et de financement – a été mise sur pied. Ce mode opératoire a permis de faire face aux enjeux de la pandémie de façon souple et efficace. Si le contexte exceptionnel dans lequel cette expérience s'est déroulée nous oblige à rester prudents sur les conclusions que l'on peut en tirer, le bilan est largement positif et montre clairement qu'il existe un potentiel significatif d'amélioration à travers une approche plus cohérente et mieux coordonnée.

### Une nouvelle perspective qui se dessine

La CFST est sans aucun doute l'institution prédestinée à jouer un rôle plus actif dans ce domaine, notamment parce que tous les acteurs principaux y siègent déjà (CNA, cantons, SECO, assureurs privés, partenaires sociaux) et qu'elle a acquis un niveau d'expertise reconnu après quarante ans d'existence. Des discussions exploratoires sont en cours à ce sujet et avancent bien. Mais la CFST ne détient pas elle-même les clés puisqu'une telle évolution doit impérativement passer par une adaptation du cadre légal. Même s'il s'agit d'une révision ciblée, il est indispensable qu'un consensus puisse d'abord être trouvé. Il y a donc encore du chemin à faire mais au bout de ce chemin, la CFST sera enfin en mesure de jouer complètement le rôle que le législateur lui a confié il y a plus de 40 ans.

Une approche intégrée de la prévention serait sans aucun doute un progrès majeur pour les travailleurs comme pour les entreprises et il se pourrait bien que durant la prochaine législature ce nouveau pas soit franchi.

<sup>7</sup> [https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS\\_848134/lang-fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_848134/lang-fr/index.htm) /cf. en particulier Convention OIT n° 155 sur la sécurité et la santé des travailleurs

<sup>8</sup> Bienvenue à STPS ([www.diplome-stps.ch](http://www.diplome-stps.ch))

# Transformation de la prévention: un défi pour les travailleurs et les employeurs



Que pense l'IA du travail du futur?



Que pense l'IA de la collaboration en temps réel?



Depuis environ trois décennies, le monde du travail se transforme très rapidement du fait de l'interaction entre évolutions technologiques mais aussi économiques et sociales. La manière dont nous travaillons a ainsi changé, générant de nouveaux défis pour la sécurité au travail et la protection de la santé, que la CFST devra s'atteler à relever.

### L'homme, la machine et l'hypermundialisation

Le principal catalyseur de la transformation du monde du travail est la technologie: la diffusion des ordinateurs, le World Wide Web (dès 1996), les smartphones (dès 2007) et, depuis quelques années, l'intelligence artificielle ainsi que l'automatisation ont permis d'accroître l'efficacité, d'améliorer le réseautage et de créer de nouveaux secteurs économiques. Même les branches traditionnelles (divertissement, publicité, médias, services bancaires, etc.) ont été ou sont en train d'être radicalement transformées.

Le progrès technologique a bouleversé la façon dont nous travaillons. La numérisation a permis le télétravail, la collaboration en temps réel et l'intégration d'applications et de machines numériques dans divers secteurs. Cette mutation est loin d'être terminée: grâce au deep learning et à l'intelligence artificielle (IA), des processus auparavant réservés aux travailleurs sont de plus en plus automatisés et la collaboration entre humains et applications devient de plus en plus complexe. Homme et machine convergent toujours plus, y compris au travail.

Les postes de travail ne se limitent plus aux bâtiments industriels et aux bureaux: on en trouve aussi sur les plateformes numériques qui marquent l'avènement de nouveaux marchés. Dans l'économie à la tâche (gig economy), des entrepreneurs indépendants ou des pigistes réa-

lisent des missions sur ces plateformes. Or, la frontière entre salariat et indépendance y est parfois floue. Si ces formes de travail offrent une plus grande flexibilité aux travailleurs, c'est souvent au détriment de la sécurité de l'emploi, des avantages sociaux et de l'accès à la sécurité et santé au travail.

Parallèlement à la transformation technologique, les années 1990 ont vu le début de l'«hypermundialisation»: à la suite de l'ouverture des pays du bloc de l'Est et de la Chine,

### **La numérisation a permis le télétravail, la collaboration en temps réel et l'intégration d'applications et de machines numériques dans divers secteurs.**

les frontières géographiques ont été abolies et le monde est devenu un marché mondial interconnecté, caractérisé par une croissance économique, mais aussi par une complexité croissante des chaînes d'approvisionnement.

Un marché mondial interconnecté nécessite une main-d'œuvre toujours plus internationale dans l'entreprise, et même dans toute l'organisation. De nos jours, il n'est pas rare de voir des groupes actifs au

niveau mondial avec des collaborateurs issus de quelque 140 pays. En d'autres termes, il leur faut garantir des conditions de travail sûres et des pratiques éthiques dans leurs sites répartis sur tous les continents.

La composition de la main-d'œuvre a également changé: les générations Y et Z travaillent aux côtés de la génération X et des baby-boomers. Ce mélange multigénérationnel a introduit des attentes, des compétences et des perspectives différentes dans le monde du travail. Il incombe aux organisations de relever désormais le défi de créer un environnement inclusif qui réponde aux différents besoins de sécurité de chaque génération.

### Impact sur la santé et la sécurité au travail

Un tel bouleversement du monde du travail a un impact direct sur la santé et la sécurité au travail: ainsi, les exigences ergonomiques d'un poste de travail sûr et sain ne sont souvent pas respectées en télétravail. Lors de l'aménagement de postes de travail ergonomiques à domicile, les employeurs offrent par conséquent leur soutien afin de minimiser les risques de troubles musculosquelettiques. En outre, il s'avère que la frontière entre vie privée et professionnelle est difficile à respecter pour de nombreuses personnes en télétravail en raison de la possibilité d'être joignable en permanence.

Ce n'est donc pas un hasard si des concepts tels qu'équilibre entre vie professionnelle et privée ou burnout



**Mathis Brauchbar**  
Associé chez advocacy et responsable du transfert de connaissances pour le Programme national de recherche PNR 77 «Transformation numérique», Fonds national suisse





Les modèles des illustrations de la page 7 et l'image ci-dessus ont été créés à l'aide de l'intelligence artificielle, à partir de mots-clés liés (à la sécurité) au travail du futur.

sont au centre de l'actualité ces dernières décennies et préoccupent aussi bien les employés que les employeurs. Il en a résulté des initiatives visant à promouvoir la santé mentale, les pauses numériques ou les frontières entre travail et loisirs.

L'évolution du monde du travail fait que le personnel est amené à mettre à jour en permanence ses compétences: l'apprentissage tout au long de la vie se traduit pour les travailleurs en la nécessité d'adapter et d'actualiser sans cesse leurs aptitudes afin de rester pertinents dans leurs rôles. Cette situation impacte à la fois le perfectionnement professionnel et la formation à la sécurité, car les nouvelles technologies comportent de nouveaux protocoles de sécurité et dangers auxquels il faut former les travailleurs. Ces mutations requièrent un changement dans le domaine de la sécurité au travail et la protection de la santé (STPS).

La STPS va par ailleurs devoir réagir face aux nouveaux marchés du travail, car les travailleurs de la gig economy ont difficilement accès aux mêmes services de santé et de sécurité que les employés traditionnels. De nouvelles approches sont donc requises.

#### Innovation dans la prévention

La sécurité au travail et la protection de la santé sont confrontées dans l'ensemble à des défis majeurs. L'évolution technologique et sociale est si rapide que les normes de sécurité et les pratiques de prévention peinent à répondre aux risques qui en découlent. Les nouveaux risques résultant de l'automatisation, de l'IA ou de la robotique exigent des mesures de prévention agiles et adaptables.

Il faut également créer une culture de la sécurité qui réponde aux besoins de chaque génération et groupe ethnique. La communication, la formation et les protocoles de sécurité

doivent être adaptés aux employés de tous âges et de nombreuses cultures, et tenir compte des différentes connaissances technologiques et préférences d'apprentissage.

Enfin, le législateur est lui aussi mis au défi: dans certains cas, les réglementations existantes ne couvrent pas suffisamment les nouvelles technologies et branches ainsi que les nouveaux modèles d'emploi, entraînant des lacunes dans la santé et sécurité au travail. Le rythme de ces évolutions est aussi une autre gageure. Le risque est que le législateur réagisse de plus en plus tardivement face aux nouveaux dangers. Il lui faut donc faire preuve de plus d'agilité.

L'innovation est toutefois nécessaire à tous les niveaux afin de trouver une approche globale en matière de STPS qui permette de protéger de manière adéquate les travailleurs actuels et futurs dans un monde en rapide évolution.



# Directive MSST: quels avantages pour les travailleurs?

La directive MSST est l'un des plus grands accomplissements de la CFST. Elle vise à protéger systématiquement les travailleurs des dangers au poste de travail. Si elle a atteint en grande partie cet objectif, sa mise en œuvre nécessite néanmoins des améliorations concernant la détermination des dangers, la participation et l'approche globale.

La directive CFST 6508 relative à l'«appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail» (directive MSST) concrétise depuis 1996 les prescriptions légales en matière de sécurité au travail et de protection de la santé (STPS). Elle rassemble les principales exigences liées à la STPS dans un système pratique et pertinent. Une méthode propre a été créée avec dix éléments, qui vont de l'élaboration de principes directeurs de sécurité aux mesures de protection de la santé en passant par la concrétisation de la participation des travailleurs. Il s'agit d'une prévention systématique dans chaque entreprise.

## La détermination des dangers: une étape souvent négligée

La détermination des dangers constitue le cœur de la méthode MSST. Elle est le seul moyen de garantir l'application de l'art. 6 de l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA), essentiel du point de vue des travailleurs, qui précise que l'employeur doit veiller à ce que tous les travailleurs occupés dans son entreprise soient informés de manière suffisante et appropriée des risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leur activité et instruits des mesures de sécurité au travail. C'est justement là que le bât blesse souvent en Suisse.

La proportion des entreprises suisses qui effectuent une détermination des dangers (39%) est moitié moins importante qu'en Europe, comme l'a clairement montré l'Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents de 2019 (étude ESENER). Si les dangers ne sont pas connus, les travailleurs ne peuvent pas être instruits en conséquence, ce qui crée une incertitude et des risques réels pour la santé et la vie. Les cancers liés à l'amiante en sont un exemple particulièrement tragique. C'est pourquoi, sur proposition des syndicats, l'ordonnance révisée sur les travaux de construction spécifie explicitement



**Christine Michel**  
Secrétaire spécialisée Protection de la santé, syndicat Unia, membre suppléante de la CFST, Berne



que les travailleurs doivent également être informés des résultats relatifs aux diagnostics des polluants.

### Responsabilisation des entreprises

La directive MSST indique clairement que les dispositions de l'OPA et de la loi sur le travail s'appliquent à toutes les entreprises. Si la sécurité et la santé des travailleurs l'exigent et que l'entreprise ne dispose pas des connaissances requises, celle-ci est tenue d'acquiescer ces connaissances en faisant appel à des spécialistes. Cela vaut aussi pour les nouveaux risques tels que les fortes températures lors de travaux en plein air, les nouvelles substances chimiques ou encore le nombre croissant de risques psychosociaux et de maladies liées au stress.

### Les solutions MSST: un soutien précieux

La mise en œuvre d'une prévention systématisée peut représenter un défi en particulier pour les petites entreprises. Très tôt, la CFST a prôné des solutions MSST interentreprises qui soutiennent de préférence les entreprises de toute une branche dans l'application d'une approche systémique de la sécurité. Dès le début, les syndicats se sont fortement engagés en faveur de la voie royale des solutions par branche, bien que la sécurité au travail incombe en principe aux employeurs. Les syndicats assument ainsi leur rôle de participation, au même titre que les travailleurs dans chaque entreprise. Les travailleurs doivent en effet soutenir les employeurs dans l'application de la sécurité au travail, mais ils doivent également être consultés suffisamment tôt et de manière globale sur toutes les questions concernant la protection de la santé (OPA, art. 6a et 11).

Parmi les quatre premières solutions par branche créées en 1996 et 1997 figurent deux branches (menuiserie et secteur principal de la construction) dans lesquelles il existe un partenariat social de longue date avec les syndicats. Représentés dans les

organismes responsables des solutions par branche, ces derniers font valoir les préoccupations des travailleurs. Il est néanmoins important que la participation ait lieu au niveau de l'entreprise et que le personnel soit activement impliqué dans tous les aspects liés à la sécurité au travail et à la prévention. Du point de vue de la protection des travailleurs, il est en outre essentiel que toutes les entreprises d'une branche appliquent si possible la solution par branche et que les standards de qualité s'appliquent ainsi à tous. À cet effet, un ancrage dans la convention collective de travail constitue une bonne base. Mais il appartient aussi aux associations d'employeurs d'inciter leurs membres à adhérer aux solutions de leur branche.

### Les travailleurs ont des droits

Le respect des dispositions légales et en particulier la procédure systématique dans le domaine de la STPS sont vérifiés par les organes d'exécution, c.-à-d. les inspections du travail et la

**La mise en œuvre d'une prévention systématisée peut représenter un défi en particulier pour les petites entreprises.**

Suva, dans le cadre des «contrôles MSST». Là encore, il est important d'impliquer les travailleurs dans ces contrôles et de les informer des résultats. Souvent, les actions menées à cet égard sont insuffisantes.

Les risques dans le domaine de la prévention classique des accidents sont souvent bien connus, même si toutes les mesures nécessaires ne sont pas toujours prises. C'est là qu'intervient le droit de dire stop en cas de menace pour la vie et la santé. Celui-ci est inscrit dans la Charte de la sécurité lancée conjointement par la Suva et les partenaires sociaux ([www.charte-securite.ch](http://www.charte-securite.ch)) et

est étayé par les conventions de l'Organisation internationale du Travail OIT (convention n° 155). Lors de la 110<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail en 2022, le droit à un milieu de travail sûr et salubre a été reconnu comme un droit fondamental pour le travail décent. Le droit d'arrêter de travailler en cas de danger de mort devrait également être explicitement inscrit dans le droit du travail suisse.

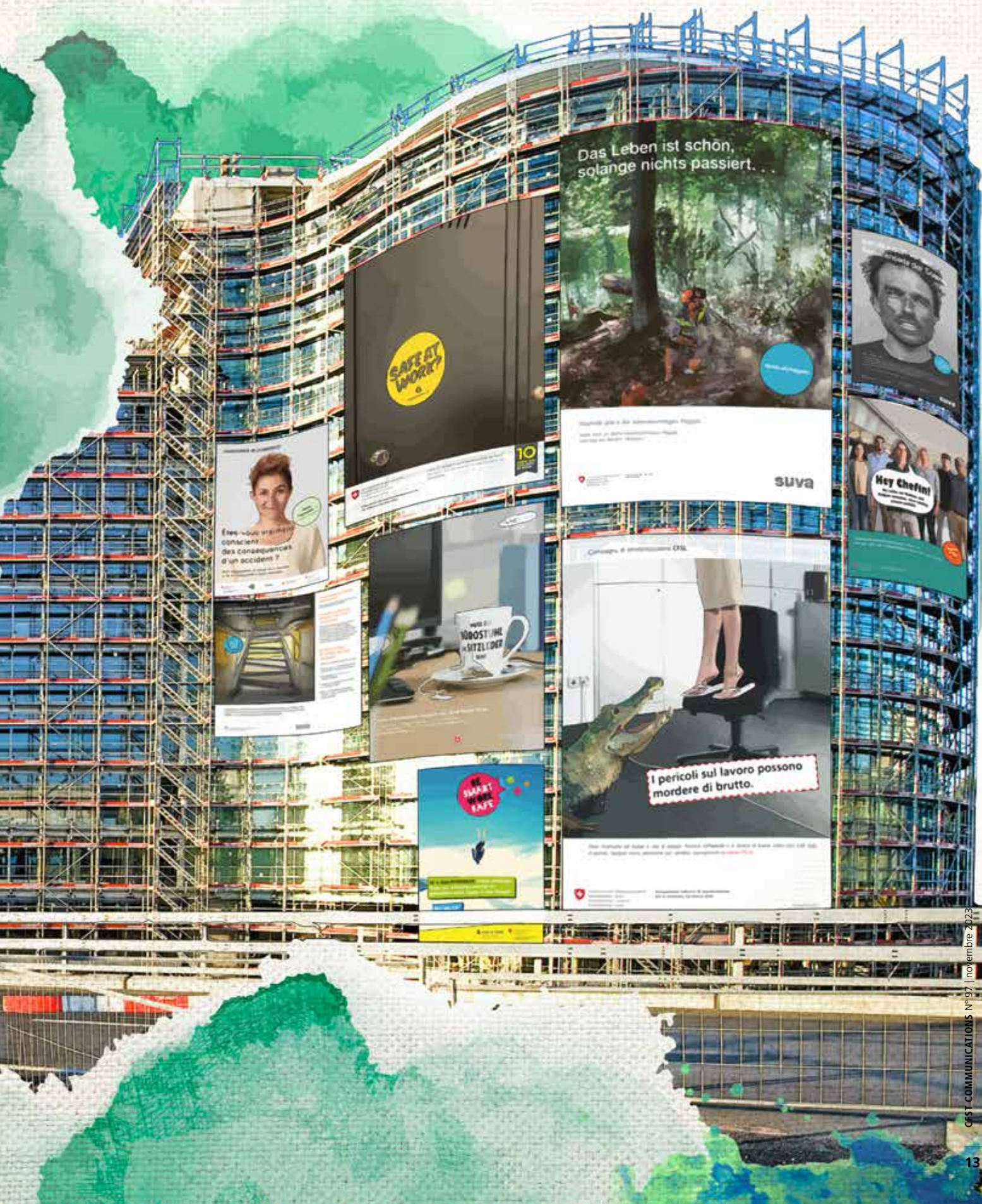
### La protection de la santé gagne en importance

Des défis plus importants se posent lors de la mise en œuvre de la prévention des risques psychosociaux. Le point 9 «Protection de la santé» de la méthode MSST revêt donc aujourd'hui une importance particulière. Le stress et la pression au poste de travail ne touchent pas seulement le secteur tertiaire hautement qualifié: les travailleurs des professions artisanales souffrent également de longues journées de travail et de la pression des délais. L'hôtellerie-restauration, p. ex., cumule des contraintes physiques élevées et des sollicitations psychologiques telles que des horaires de travail éprouvants et des contacts émotionnellement exigeants avec les clients. Le Job Stress Index 2022 de la fondation Promotion Santé Suisse montre également que 28 % des employés en Suisse se sentent stressés au travail.

Il est crucial d'aborder ces défis aussi au niveau collectif et de se concentrer en particulier sur l'organisation du travail (p. ex. cahiers des charges et descriptions de tâches claires, réduction de la charge de travail et amélioration de la collaboration). À ce titre, l'expertise des psychologues du travail est de plus en plus importante.

Une collaboration fructueuse entre tous les spécialistes, les partenaires sociaux, mais aussi entre les organes d'exécution de la LAA et de la LTr est essentielle pour que la Suisse remplisse mieux ses obligations envers l'OIT en matière de politique globale de STPS. C'est aussi la clé pour protéger durablement la santé des travailleurs en Suisse.

# Les campagnes de prévention du point de vue des entreprises



**La CFST fête ses 40 ans d'existence, une excellente occasion pour une rétrospective sur le travail de prévention qu'elle finance. Si les campagnes de prévention de ces deux dernières décennies ont été très utiles aux entreprises, la CFST et les organes d'exécution de la LAA devraient encore renforcer la prévention axée sur la pratique.**

**R**ègles vitales, Prévention au bureau, Safe at Work ou Parcours d'embûches: les campagnes des décennies passées ont eu un impact considérable dans les entreprises. Le succès de ce travail de prévention se reflète dans les statistiques: les accidents et maladies professionnels ont diminué. Bien qu'il soit difficile voire impossible de connaître les variations statistiques dues à chaque campagne, les expériences au sein des entreprises permettent de déduire quelles campagnes ont été efficaces et quand la prévention a fonctionné.

### Des campagnes réussies

Les campagnes dont l'utilité a marqué les mémoires dans les entreprises sont surtout celles axées sur la pratique et tangibles. Le parcours d'embûches de la Suva, p. ex., est un formidable instrument de sensibilisation des collaborateurs aux risques de chute et faux pas dans diverses branches. La Suisse est enviée internationalement pour les offres «Maison de l'amiante» ou «Prévention au bureau», qui montrent de manière simple et pratique quelles sont les mesures nécessaires et pourquoi.

La sécurité au travail et la protection de la santé (STPS) sont des thèmes souvent difficiles à traiter et les campagnes risquent d'être trop théoriques. Les entreprises sont néanmoins tenues de mettre en œuvre les mesures requises. Il faut par conséquent que celles-ci soient faciles à comprendre et reposent sur des instructions claires. Par le passé, transposer la théorie dans des aides pratiques n'a été possible qu'en partie notamment pour des thèmes comme les «produits chimiques» ou la «protection contre les UV», de sorte qu'il a été difficile de modifier les comportements en entreprise.

### Comment atteindre les entreprises

Pour que le travail de prévention donne des résultats, il faut atteindre les bons groupes cibles. Malgré tous les efforts de sensibilisation de ces dernières années, nombre d'entreprises n'en sont encore qu'aux balbutiements en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. Pour que les choses changent, les cadres dans les entreprises doivent être convaincus de l'utilité

de la STPS. Il est donc important de s'adresser régulièrement à la direction, p. ex. en lui présentant des indicateurs et des demandes pour connaître les dangers et y faire face grâce à des mesures adéquates. On ne connaît les dangers que si on les voit. Des visites de sécurité doivent être effectuées par les supérieurs dans leurs domaines de responsabilité et auprès de leurs collaborateurs. Comment les supérieurs pourraient-ils sinon remplir leur devoir de diligence?

Les arguments mis en avant doivent être personnalisés. Si les économies potentielles réalisées grâce à la prévention peuvent séduire la plupart des employeurs du secteur privé, ces arguments n'auront que peu d'impact dans l'administration.

Il est aussi important de s'adresser aux jeunes, car ils doivent être convaincus très tôt des avantages de travailler en toute sécurité. Pour ce faire, il faut leur montrer les répercussions des situations dangereuses au travail sur leur temps libre: en cas d'accident, ils ne pourront plus pratiquer leurs loisirs ou devront se priver longtemps de sorties avec leurs amis. Les jeunes sont par ailleurs un bon exemple pour montrer qu'il faut s'adresser aux groupes cibles par le biais des canaux de communication qu'ils utilisent: les vidéos sur TikTok sont ainsi bien plus efficaces pour atteindre les jeunes que les moyens traditionnels tels que l'envoi d'e-mails ou des informations sur l'Intranet ou sur des écrans.

La taille des entreprises ne joue qu'un rôle secondaire dans les besoins de prévention. Certes, ces derniers diffèrent en fonction de la dimension, mais un soutien en matière de prévention sera toujours nécessaire, même pour les grands groupes. L'effort de prévention ne devrait pas se focaliser sur une certaine taille d'entreprise car le besoin en documentation de qualité orientée vers la pratique et en contributions externes existe partout.

### Un matériel de prévention adapté et accessible

Le passé a également montré l'importance d'un bon matériel de prévention. Il doit être attractif et répondre aux besoins des entreprises. La pratique suisse qui



**Martin Häfliger**  
Responsable de la sécurité, Ville de Zurich, Entsorgung + Recycling

consiste à proposer des brochures et des affiches d'information gratuites devrait absolument être maintenue, car elle rend ainsi la prévention accessible à tous.

Dès que de nouvelles possibilités de prévention ont été identifiées, il est important de proposer l'équipement de protection adéquat si celui-ci n'est pas disponible sur le marché. Ces offres ont permis d'introduire et de populariser des mesures de protection efficaces dans le monde du travail, à l'instar du protège-nuque contre les rayonnements UV.

### Se servir des multiplicateurs

Les spécialistes MSST et sociétés spécialisées jouent un rôle clé dans la diffusion des campagnes de prévention et leur mise en œuvre dans les entreprises. Les organismes officiels doivent proposer une bonne formation complémentaire aux spécialistes MSST afin qu'ils soient capables de planifier et de mettre en œuvre des mesures de prévention. Ces spécialistes doivent aussi disposer de documents qui leur facilitent la tâche en entreprise. Pour eux, les idées de mise en œuvre et la sensibilisation aux thèmes pertinents sont également des aides appréciées.

Les sociétés spécialisées dépendent en outre du soutien des organes d'exécution pour pouvoir transmettre les meilleures pratiques et contribuer ainsi à renforcer leur diffusion. Le savoir-faire des organes d'exécution et des organisations spécialisées revêt une importance cruciale à cet égard. C'est à ces entités qu'incombe de transmettre l'expertise aux spécialistes MSST des entreprises par le biais de journées techniques, car il n'existe pas de hautes écoles dédiées à la sécurité au travail en Suisse.

En Suisse, la pénurie actuelle de médecins et d'hygiénistes du travail complique actuellement la mise en œuvre de la STPS. Il faudrait s'efforcer d'y remédier. Ils

sont bien trop peu intégrés dans le monde du travail, et leur expertise fait défaut pour des postes de travail sains.

### Se concentrer sur l'essentiel

Pour que la prévention reste efficace à l'avenir, il faut veiller à ne pas perdre de vue l'essentiel. Il semble que l'importance d'une exécution rigoureuse ait été quelque peu oubliée ces dernières années. Les spécialistes de la prévention qui visitent les entreprises dans le cadre du mandat d'exécution devraient disposer de connaissances étendues et mettre les entreprises à contribution. Lorsque la visite d'un organe d'exécution se termine sans suggestions pour l'entreprise, cela peut être contre-productif pour la prévention. Si tout semble en ordre, les efforts supplémentaires en matière de prévention sont parfois considérés comme inutiles.

## **Le passé a également montré l'importance d'un bon matériel de prévention.**

Par ailleurs, il n'est pas nécessaire de toujours traiter de nouveaux thèmes. Les «vieilles connaissances», comme le thème des presque-accidents, restent pertinentes et mériteraient d'être revalorisées. On préfère se taire et éluder les problèmes – il y a suffisamment d'autres sujets et de sources de stress – plutôt que de mettre les

problèmes de sécurité au travail sur la table et de les résoudre ensemble. En cas de quasi-accident, le principe est qu'il vaut mieux faire de petites choses plutôt que de se contenter de planifier des grandes.

En matière d'offres, il faudrait s'appuyer sur celles existantes et éprouvées. Ainsi, un parcours d'ergonomie qui présente les dangers de manière pratique, à l'instar du parcours d'embûches, pourrait avoir un fort impact et servir dans les branches les plus diverses. Les campagnes de prévention devraient toujours être ciblées et axées sur la pratique afin qu'elles soient compréhensibles par tous et efficaces dans le temps. C'est la condition sine qua non pour continuer d'améliorer la sécurité et la santé aux postes de travail en Suisse.

## **À propos de l'auteur**

Martin Häfliger est responsable de la sécurité au Service d'élimination et de recyclage (Entsorgung + Recycling, ERZ) de la Ville de Zurich depuis 2020. Il occupait auparavant la fonction de Senior Manager Work Safety chez Swissport et Head of Safety, Security, Health, Environment auprès de SR Technics Switzerland. Ingénieur de sécurité, il a été président

de la Société suisse de sécurité au travail (SSST) de 2010 à 2020. Dans cet article, il décrit son point de vue sur les campagnes de prévention de la CFST et des organes d'exécution en s'appuyant sur ses nombreux contacts en tant que président de la SSST et sur son expérience dans différentes branches.



## La CFST a 40 ans: envisager l'avenir avec confiance

La CFST fête ses 40 ans en 2023. Organisées le 27 juin 2023 sur un bateau de croisière avec de nombreux invités, les festivités ont été l'occasion non seulement de saluer l'engagement des compagnons ainsi que des route et partenaires passés et présents de la CFST, mais aussi d'évoquer les défis à venir.





**C'**est par une belle journée d'été que la CFST a fêté ses 40 ans. La Commission et le secrétariat ont profité de cet anniversaire pour remercier celles et ceux qui permettent à la CFST de fonctionner: les membres des organes de la CFST, les représentants des organisations de branches, des organes d'exécution, des sociétés et organisations spécialisées et d'autres partenaires.

Les festivités ont aussi permis de dresser un bilan et de se pencher sur les missions futures de la CFST dans le cadre de deux débats d'experts, qui ont débuté par des extraits d'interviews de figures clés de ces quatre décennies (voir encadré).

## Interviews sur le 40<sup>e</sup> anniversaire de la CFST

Les interviews réalisées pour les 40 ans de la CFST sont visionnables dans leur intégralité ainsi que sous la forme de deux montages sur le site: [www.ekas.ch/interviews40ans](http://www.ekas.ch/interviews40ans)

### Accomplissements de la CFST

Consacré à une rétrospective, le premier débat a porté sur ce qui caractérise la CFST et sur ses succès, parmi lesquels l'un de ses plus grands: une table ronde pour tous les services impliqués dans la sécurité au travail, grâce à laquelle il a été possible d'instaurer un dialogue débouchant sur des solutions consensuelles. Les intervenants ont toutefois aussi mentionné qu'avec le recul, l'innovation de la «table ronde» a été quelque peu idéalisée. Il ne régnait pas dans tous les cas une atmosphère de renouveau parmi les participants et il a toujours fallu lutter pour parvenir à des décisions.

Ce débat a également permis de souligner rétrospectivement l'importance du système MSST et de rappeler son idée centrale: que faut-il dans les entreprises pour travailler en toute sécurité? Un cap important a été franchi en ce sens avec le système MSST, qui a mis à la disposition des entreprises des outils de prévention jusque-là inexistant.

La discussion s'est poursuivie sur les campagnes. «Vision 250 vies», qui s'éloigne des programmes de sécurité interbranches de la CFST, a été diversement appréciée. D'une part, le fait de se tourner vers des campagnes axées sur les branches a été considéré



**Matthias Bieri**  
Rédacteur,  
secrétariat de la  
CFST, Lucerne



comme la bonne approche. Partant du constat que le comportement en matière de sécurité dans l'entreprise est déterminant pour la prévention, on a ainsi voulu proposer à chaque entreprise des offres de prévention les plus personnalisées possible et se concentrer sur les besoins des branches. D'autre part, les débatteurs ont également souligné l'utilité des programmes de sécurité, qui ont eu un large impact. Tout le monde s'est enfin accordé à dire que la CFST doit toujours bien réfléchir aux priorités qu'elle souhaite fixer.

### Regard vers l'avenir

Consacré aux perspectives, le second débat a traité de la manière dont la CFST doit réagir face aux défis futurs et penser la prévention. Les participants ont appelé à faire des choix courageux pour les années à venir. Le fait de s'orienter sur les dangers futurs du monde du travail a été qualifié d'essentiel. En outre, il faudrait fréquemment se demander comment atteindre les entreprises à l'avenir et mettre en place une prévention durable. Aller à la rencontre des entreprises et les prendre en compte doit à cet effet jouer un rôle crucial afin d'y établir une culture de la prévention. La question de la formation revêt une grande importance pour la CFST, afin que les entreprises disposent des connaissances techniques requises ou puissent faire appel à des spécialistes MSST.

### Une approche globale, mais comment?

Un autre thème a également été abordé avec l'avenir en ligne de mire: celui du dualisme, c.-à-d. la coexistence de la loi sur l'assurance-accidents et de la loi sur le travail qui implique diverses compétences en matière d'exécution par la Suva et les organes d'exécution cantonaux ou fédéraux. Dans ce contexte, la Suisse est tenue, en vertu de la décision de l'OIT (voir p. 6), de développer une politique cohérente en matière de santé et de sécurité au travail: il lui est ainsi demandé de penser, de réglementer et de coordonner ensemble la sécurité au travail et la protection de la santé.

À titre d'exemple positif pour l'avenir, les intervenants ont évoqué la collaboration lors de la pandémie de COVID-19. Les ordonnances COVID-19 du Conseil fédéral ont nécessité des décisions rapides et pragmatiques pour leur mise en œuvre, qui ont été prises conjointement par les organes d'exécution de la LAA. Cette collaboration pourrait servir de modèle pour la gestion future du dualisme.

L'organisation de la coordination, du pilotage et des qualifications des organes d'exécution est une tâche primordiale de la CFST. Mais elle accorde également de l'importance à la collaboration, à la coopération et à la mise en réseau avec d'autres partenaires pour mener à bien la prévention dans les entreprises. Pour dresser le bilan des chemins que la CFST a empruntés et des résultats obtenus, rendez-vous a été pris en 2033, pour son 50<sup>e</sup> anniversaire.



## L'examen professionnel supérieur d'«experte/expert de la sécurité au travail et de la protection de la santé» en bonne voie

L'approbation du règlement d'examen par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) le 12 juillet 2023 a ouvert la voie à ce nouveau diplôme. Toutes les modalités relatives aux contenus sont définies de manière définitive dans le règlement d'examen et les directives y afférentes. Les premiers examens sont prévus début 2025.

**A**près l'approbation du règlement d'examen par le SEFRI, il est désormais possible de s'atteler comme prévu aux autres travaux de préparation en vue de l'examen professionnel supérieur (EPS) d'«experte/expert de la sécurité au travail et de la protection de la santé». Il sera organisé pour la première fois début 2025 et sera proposé en allemand, en français et en italien.



**Peter Schwander**  
Président de  
l'Association pour  
la formation  
professionnelle  
supérieure STPS

Nommée dans l'intervalle, la commission d'examen va jouer un rôle central dans ces travaux: disposant de compétences étendues concernant la tenue de l'EPS, c'est elle qui décidera des admissions et de la réussite de l'examen. Elle nommera par ailleurs

les auteurs des énoncés d'examen et les experts aux examens.

En collaboration avec le secrétariat de l'Association pour la formation

**Parallèlement à l'EPS, le développement des cours préparatoires a également bien avancé.**

professionnelle supérieure STPS, la commission d'examen s'occupera aussi de tous les aspects organisa-

tionnels de l'examen: fixation de la taxe d'examen et des dates exactes qui sont communiquées dans l'avis d'examen. Composée pour l'instant de 5 personnes, cette commission est présidée par Ueli Hosang.

### Différents prestataires de cours

Parallèlement à l'EPS, le développement des cours préparatoires a également bien avancé. Actuellement, l'association a connaissance de quatre prestataires différents proposant de tels de cours. Leurs offres diffèrent sur des points essentiels. Après avoir présenté deux d'entre eux dans la revue Communications CFST n° 96, c'est à présent au tour des deux autres (cf. p. 20/21).

### Soutien de la CFST

Afin d'alléger la charge financière de la formation complémentaire, la CFST a décidé d'octroyer une prime aux personnes ayant réussi l'EPS. La CFST prendra en charge 25 % des frais du cours préparatoire (au maximum CHF 5000.-). Des informations détaillées sur la demande de prime de réussite seront publiées en temps utile avant la première session d'examen sur le site [www.cfst.ch](http://www.cfst.ch).

### Foire aux questions

L'arrivée d'un nouveau diplôme suscite toujours un certain nombre de questions, notamment en lien avec les formations complémentaires existantes. Voici quelques réponses:

- Le nouveau titre d'«experte/expert de la sécurité au travail et de la protection de la santé avec diplôme fédéral» n'a aucun lien hiérarchique avec l'ancienne formation complémentaire d'ingénieur de sécurité. Selon la volonté de la CFST, les deux titres désignent des spécialistes de la sécurité au travail durablement reconnus et soumis aux mêmes obligations de formation continue.
- Pour être admis à l'examen, il faut notamment disposer d'une expérience pratique de 3 ans après l'obtention du diplôme de référence. Une année de pratique professionnelle est considérée comme accomplie si au moins 50 % d'un EPT est consacré à la STPS.
- Il n'est pas possible de convertir les diplômes et titres existants en diplôme fédéral sans passer l'examen. Des dispenses de certaines épreuves de l'examen sont toutefois prévues pour certaines catégories de spécialistes de la sécurité au travail.



Le site Internet de l'association proposera régulièrement d'autres réponses à des questions ([www.diplome-stps.ch](http://www.diplome-stps.ch)).

## Un cours préparatoire fortement axé sur la pratique chez ALPN

Les spécialistes MSST pourront suivre le cours préparatoire d'ALPN à l'examen professionnel supérieur d'«experte/expert STPS» à partir du 15 janvier 2024.

La formation s'étendra du 15 janvier 2024 au 25 novembre 2024 et aura une forte orientation pratique. Grâce à la collaboration avec la Haute école spécialisée à distance de Suisse (FFHS), la solution de poursuite de la formation au niveau académique est garantie avec le module «Gestion de la santé en entreprise» qui fait partie du CAS Betriebliche Gesundheitsförderung.

Le programme comprend 23 demi-journées de cours, dont 18 se déroulent le lundi soir chez ALPN et 5 le samedi matin ou après-midi à la FFHS. Le cours est conçu selon l'approche du blended learning, avec des leçons obligatoires sur place (en présentiel) et sous forme de webinaires (en ligne). Les participants peuvent également participer au forum électronique (60 minutes en ligne) pendant cinq soirées supplémentaires. Organisé entre les journées de cours régulières, il sera ouvert à ceux et celles qui souhaitent poser des questions à la direction du cours.

En termes de contenus, la formation est basée sur le modèle d'apprentissage 80/20, à savoir que 80 % du contenu des modules est étudié en toute autonomie à l'aide du matériel pédagogique fourni par ALPN et que 20 % sont abordés et approfondis dans le cadre

de l'apprentissage en blended learning. Ce modèle permet aux professionnels engagés ayant une charge de travail élevée de concilier au mieux travail, famille, loisirs et formation complémentaire.

Le cours comprend les six modules suivants:

- Lois et normes
- Gestion d'entreprise
- Compétences en matière de leadership
- Gestion de la santé dans l'entreprise
- Gestion des risques
- Gestion de projets

Après 14 jours de cours, avant la pause estivale, nous entrerons dans le vif du sujet avec des informations organisationnelles et de fond sur le travail de diplôme puis, à la fin de l'automne, l'atelier final d'examen ALPN de 3 jours permettra de s'entraîner à l'examen écrit et oral en conditions réelles.

Plus d'informations sur ALPN et sur l'offre de cours d'ALPN

[www.alpn-security.ch](http://www.alpn-security.ch)

[www.alpn-security.ch/kurse](http://www.alpn-security.ch/kurse)

Neil Alp, directeur et responsable du cours ALPN, Regensdorf

## Domaine d'activité

### Les expertes/experts STPS

- sont en charge de la sécurité au travail et de la protection de la santé des travailleurs
- déterminent les dangers, apprécient les risques et dispensent des conseils
- garantissent et contrôlent que les mesures prises sont conformes au droit
- contribuent significativement au travail de prévention dans le domaine STPS
- encouragent le développement d'une culture de la prévention à long terme
- se positionnent en tant qu'expertes et experts
- travaillent dans toutes les branches dans des entreprises de toutes tailles, de préférence au sein d'un état-major en assumant une responsabilité technique

## Compétences opérationnelles

- soutiennent et conseillent pleinement la direction de l'entreprise
- intègrent les thèmes de la sécurité au travail et de la protection de la santé dans la stratégie de l'entreprise
- s'occupent de la gestion des risques
- déduisent des mesures et sont responsables de la mise en œuvre en conformité avec le droit
- sont chargés d'assurer une communication adaptée au groupe cible et de sensibiliser le personnel à tous les niveaux hiérarchiques
- dirigent le domaine spécialisé STPS et assument la responsabilité de son budget
- organisent des cours de formation complémentaire pour leurs collaborateurs et animent des activités
- établissent des réseaux en échangeant avec des collègues du même domaine
- collaborent à des initiatives et à des campagnes

Domaine d'activité et compétences opérationnelles des expertes/experts STPS selon le règlement d'examen.

## Cours préparatoire à l'EPS d'experte/expert STPS: l'autre méthode

Les directives concernant l'EPS d'experte/expert STPS définissent des compétences opérationnelles et c'est précisément sur celles-ci que SIOp base son offre de formation. Les experts STPS soutiennent pleinement la direction de l'entreprise en matière de STPS et encouragent une culture de la prévention et d'entreprise. Ils s'occupent de la gestion des risques dans le domaine STPS, dirigent ce domaine dans l'entreprise et en assument la responsabilité budgétaire. Ils organisent également des formations continues et complémentaires pour le personnel et animent des activités.

SIOp part du principe que les candidats doivent acquérir ces compétences pour réussir l'examen. Ce prestataire mise ici sur une attitude proactive. Ceux qui s'attendent à recevoir passivement une multitude de contenus font fausse route. Aucun professeur ne viendra dispenser ses connaissances dans le cadre du cours. Le facteur clé est de se préparer et d'expérimenter par soi-même, bien entendu avec un soutien professionnel et spécialisé.

Les compétences requises sont élaborées et acquises en commun. Par «en commun», on entend que chaque participant est un expert dans un domaine particulier et qu'il contribuera à la réussite de l'apprentissage de tous. De cette manière, les compétences sont directement appliquées et approfondies. Le concept consiste en une sorte de grand groupe d'apprentissage dont l'objectif est d'apprendre de

l'expérience et de la pratique des utilisateurs. En tant que prestataire de cours, nous comblons les lacunes en abordant les sujets manquants. L'objectif est d'offrir un maximum de liens avec la pratique et d'expérimenter l'application. Il s'agit d'un deuxième facteur clé, après la théorie, qui est également nécessaire.

SIOp propose une formation en cours d'emploi fortement axée sur la pratique. Les compétences sont développées et transmises en 26 jours de cours en présentiel en Suisse orientale. Ce cours s'adresse à des spécialistes STPS désireux de se perfectionner. Les formateurs sont tous des experts chevronnés dans leur domaine.

Dans le cadre du cours, nous développerons les compétences en nous basant sur une entreprise modèle. Les participants endosseront chacun un rôle temporaire, ce qui leur permettra de résoudre des problèmes et des défis concrets et d'acquérir ainsi une expérience pratique. Un autre facteur clé est la mise en réseau des personnes, de la technique et de l'organisation, comme l'indiquent les 4 lettres de SIOp: Sécurité Intègre Organisation Personnel.

Faisons connaissance:  
[www.experte-asgs.ch](http://www.experte-asgs.ch), [www.sio.ch](http://www.sio.ch)

Christian Lüthi, directeur, SIOp, Neukirch



## La nouvelle ordonnance sur les travaux de construction dans la pratique

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la nouvelle ordonnance sur les travaux de construction s'accompagne d'importantes nouveautés qui concernent plus de 70000 entreprises en Suisse. Même si sa mise en œuvre est généralement bonne, il est nécessaire de sensibiliser et d'informer davantage sur certains points.

### Principales modifications

La révision de l'ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) a permis non seulement d'adapter ses dispositions à l'état de la technique et aux pratiques actuelles mais aussi d'éliminer les divergences avec les autres réglementations. Les principaux changements concernent cinq thèmes:

- Lors de travaux sur les toits, il faut prendre des mesures appropriées pour prévenir les chutes à partir d'une hauteur de chute de plus de 2 m, alors que cette hauteur était fixée auparavant à 3 m.
- Des objectifs de protection ont été fixés pour mieux protéger le personnel exposé au soleil, à la chaleur et au froid.
- Les postes de travail et les voies de circulation doivent avoir un éclairage suffisant.
- Les mesures de sécurité découlant de la planification des travaux de construction doivent être consignées par écrit.

- Travailler à partir d'échelles portables n'est autorisé que si aucun autre équipement de travail n'est plus approprié en matière de sécurité.

### Point critique: le plan de sécurité

La mise en œuvre des différentes nouveautés fonctionne bien dans l'ensemble mais c'est surtout le plan de sécurité spécifique au chantier qui pose des difficultés: souvent, les responsables ne l'établissent pas, surtout pour les travaux de petite envergure.

L'ancienne version de l'OTConst exigeait déjà de l'employeur qu'il planifie les travaux de construction de façon que le risque d'accidents et de maladies professionnels soit aussi faible que possible. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la nouveauté est que ce plan doit se présenter sous forme écrite.

Pour faciliter le respect de cette disposition, la Suva a élaboré, en collaboration avec les partenaires sociaux, des plans standard, notamment pour les travaux de



**Christian Michel**  
Chef de team, STPS  
chantiers, Suva,  
Lucerne

La nouvelle OTConst prévoit que les travaux ne peuvent être effectués sur des échelles portables que si aucun autre équipement de travail n'est plus approprié en matière de sécurité.

## Infos

Informations complémentaires:  
[www.suva.ch/otconst2022](http://www.suva.ch/otconst2022)

petite envergure, p. ex. pour le secteur principal de la construction ou les plâtriers-peintres. L'objectif est de pouvoir utiliser un plan standardisé afin de ne pas avoir à élaborer un plan pour chaque petit chantier. Des plans hebdomadaires ou fonctionnels sont possibles suivant la solution. Il n'est toutefois pas encore possible d'évaluer si et comment ils ont fait leurs preuves en pratique car nous ne disposons pas du recul nécessaire. Il est utile de savoir que les plans ne doivent pas reprendre en entier l'appréciation des risques spécifique à la branche, mais seulement les mesures spécifiques au chantier.

Il est judicieux d'élaborer un plan global, en particulier pour les grandes constructions afin d'optimiser la planification ainsi que l'exécution de manière à réduire la durée des travaux et à améliorer la qualité de la construction. Pour garantir la coordination des mesures de sécurité de manière optimale, le plan doit être établi par les planificateurs et la direction des travaux dès la phase de planification. Les entreprises exécutantes doivent ensuite vérifier si le plan contient tous les aspects qui les concernent.

### Travaux sur les toits et échelles portables

Il faut désormais prendre des mesures appropriées pour prévenir les chutes lors de travaux sur les toits à partir d'une hauteur de chute de plus de 2 m. Il s'agit là d'une simplification car c'était déjà le cas auparavant pour tous les autres travaux dès 2 m de hauteur. Cette disposition n'est pas encore appliquée de manière généralisée. La Suva prévoit de ce fait de sensibiliser davantage à cette

## La mise en œuvre des différentes nouveautés fonctionnelles bien dans l'ensemble.

nouveauté et d'informer plus largement les entreprises. Plusieurs brochures à ce sujet sont déjà disponibles à l'adresse [www.suva.ch/toit](http://www.suva.ch/toit).

Travailler à partir d'échelles portables n'est autorisé que si aucun autre équipement de travail n'est plus approprié en matière de sécurité. Là aussi, il faut sensibiliser en permanence à cette nouvelle règle, d'autant plus qu'elle concerne de très nombreuses entreprises. Les échelles portables sont des équipements dangereux qui entraînent chaque année plus de 6000 accidents professionnels, dont 100 entraînent une invalidité et 4 ont une issue mortelle.

### La mise en œuvre prend du temps

Il va falloir un certain temps avant que les nouvelles mesures soient connues et acceptées par tous. La Suva effectue chaque année plus de 9000 contrôles dans le secteur principal et secondaire de la construction, lors desquels elle conseille également les entreprises. Ces contacts seront essentiels pour contribuer à la mise en œuvre de la nouvelle OTConst dans les entreprises.



# Le système de milice: l'une des clés de la réussite de la sécurité au travail et de la protection de la santé

La SSST et Suissepro ont élaboré une déclaration publique visant à préserver et à promouvoir le système de milice en Suisse. De concert avec les partenaires sociaux, les entreprises sont encouragées à permettre à leurs spécialistes de s'engager pour la protection de la santé et la sécurité au travail dans les milieux associatifs. 31 organisations, dont la CFST, ont déjà exprimé leur soutien, soulignant ainsi l'importance de ce système.

L'État a besoin de la participation de tous: cette vision est profondément ancrée en Suisse et fait partie de l'identité nationale. Elle s'incarne dans le système de milice, qui appelle toutes les citoyennes et tous les citoyens à s'engager en faveur de la collectivité. L'engagement de milice caractérise notre vie collective. Il constitue de ce fait l'une des pierres angulaires de la culture suisse et est étroitement lié à la démocratie de notre pays.

La compréhension réciproque ainsi que l'échange d'expériences et de connaissances scientifiques sont cruciaux également dans le domaine de la protection de la santé, de la sécurité au travail et de la prévention. Certes, des organes fort compétents (inspections du travail, Suva, Promotion Santé Suisse, etc.) font un travail remarquable. La loi oblige par ailleurs l'employeur à protéger la santé et la sécurité de son personnel et à faire appel à des spécialistes MSST si les conditions dans l'entreprise l'exigent.

Les associations spécialisées en sécurité au travail et protection de la santé sont toutefois organisées selon le système de milice. Grâce à leur représentation équilibrée entre secteur privé et secteur public, elles assurent les échanges nécessaires entre les secteurs et favorisent les solutions pratiques. Sans le relais naturel des miliciens au sein des entreprises, l'efficacité du travail de ces organes serait nettement moindre. Avec l'individualisation de la société et la hausse des exigences dans le monde du travail, l'engagement des miliciens devient de moins en moins «naturel» et le système se fragilise.



**Christian Wyssmüller**  
Président de la SSST, Fribourg

## Déclaration publique

C'est pourquoi la Société Suisse de Sécurité au Travail (SSST) et Suissepro (l'Association faîtière des sociétés pour la protection de la santé et pour la sécurité au travail), toutes deux chargées de tâches publiques, ont élaboré une déclaration publique ([www.ssst.ch/fr/milice](http://www.ssst.ch/fr/milice)).

Les entreprises et organisations qui ont signé la déclaration (cf. liste) soutiennent les collaborateurs qui ont un mandat associatif d'intérêt public et qui s'engagent en faveur de la protection de la santé, de la sécurité au travail et de la prévention. Elles encouragent à cet effet des conditions et modèles de temps de travail flexibles pour permettre à ces personnes de s'engager.

## Une opportunité pour les entreprises et le personnel

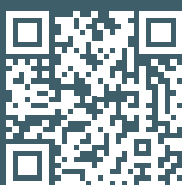
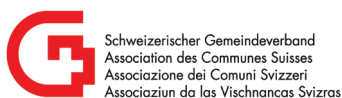
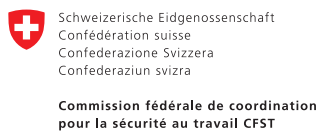
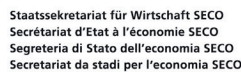
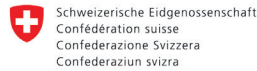
Des spécialistes miliciens engagés sont un atout pour les entreprises, quelle que soit leur taille. Elles bénéficient d'une définition pratique des normes et d'une application par des personnes du terrain, ou du renforcement de la culture de la prévention. Pour les employeurs, les avantages indirects sont nombreux: image, responsabilité sociale, visibilité, réseau, connaissances, solutions spécifiques à la branche, fidélisation de la clientèle et même intégration. Pour les employés: enrichissement professionnel, rafraîchissement des connaissances, réseautage, échange d'expériences concrètes, compréhension mutuelle et responsabilités.

Il s'agit ainsi d'un système gagnant-gagnant. Soutenir le système de milice, c'est soutenir dans le même temps un modèle dont la disparition prêterait la sécurité au travail, ce qui affaiblirait considérablement la place économique suisse et éroderait la paix du travail.





# NOUS SOUTENONS



Retrouvez toutes informations  
concernant le principe de milice

Via le QR-Code ou ce lien :  
<https://www.ssst.ch/fr/milice>

SSST Société Suisse  
de Sécurité au Travail

Case postale 160  
1701 Fribourg  
[info@ssst.ch](mailto:info@ssst.ch)





## EWCTS 2021: bonnes conditions de travail en Suisse malgré une proportion élevée d'actifs exposés à des contraintes

L'enquête européenne sur les conditions de travail 2021 montre qu'env. 25% des personnes actives en Suisse font état de davantage de contraintes que de ressources au travail. La Suisse se classe ainsi en dessous de la moyenne européenne. Cette enquête indique en outre que la population active suisse était comparativement en bonne santé pendant la pandémie de COVID-19.



**Ralph Krieger**  
Collaborateur scientifique,  
SECO, Berne

La pandémie de COVID-19 a eu un impact considérable sur les conditions de travail tant en Suisse qu'en Europe. Dans notre pays, le Conseil fédéral a adopté entre février 2020 et mars 2022 de nombreuses mesures de protection basées sur la loi sur les épidémies, la loi COVID-19 et les ordonnances y afférentes ainsi que sur la loi sur le travail. Les fermetures d'écoles, de magasins et de restaurants, l'extension et la simplification de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail, le soutien pour les cas de rigueur, la recommandation et l'obligation du télétravail ont touché les branches et groupes professionnels à des degrés divers.

Réalisée en 2021 par le biais d'entretiens téléphoniques en raison de la pandémie de COVID-19, l'enquête européenne sur les conditions de travail EWCS est de ce fait désignée par l'acronyme EWCTS (European Working Conditions Telephone Survey). Elle fournit des données

représentatives de différentes caractéristiques liées aux conditions de travail et à la santé. Grâce à l'accent mis sur la comparaison entre les pays, le SECO dispose d'informations importantes pour surveiller le «travail et la santé» et piloter l'exécution.

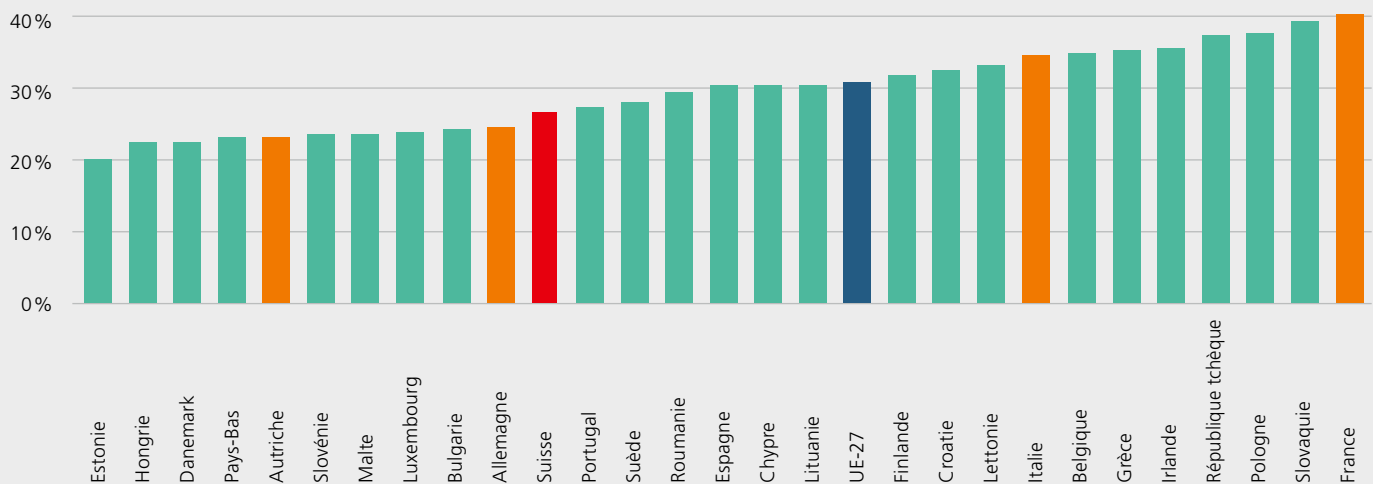
Dans l'enquête 2021, les résultats de trois domaines sont particulièrement intéressants pour la Suisse: les contraintes vécues dans le travail par les personnes actives, la mise en danger de leur sécurité ou de leur santé à cause du travail, et leurs problèmes de santé.

### Contraintes liées au travail (job strain): déséquilibre entre contraintes et ressources

La comparaison porte ici sur les contraintes individuelles à l'aide de différents critères (dont le bruit et les substances dangereuses, les contraintes pour l'appareil loco-

Fig. 1

## CONTRAINTES LIÉES AU TRAVAIL (JOB STRAIN): DÉSÉQUILIBRE ENTRE CONTRAINTES ET RESSOURCES, SUISSE ET UE-27 (2021)



EWCTS 2021. Salariés (hors agriculture) UE-27 (n=50 506), Suisse (n=1094), Autriche (n=1589), Allemagne (n=3731), France (n=2824), Italie (n=2387). Les pays limitrophes sont mis en évidence par des barres de couleur orange. La moyenne de l'UE-27 est représentée par la barre bleu foncé.

moteur, les contraintes psychosociales) et sur les ressources (dont le soutien social, la liberté de décision et l'autonomie, les possibilités de formation). D'après la définition d'Eurofound, il y a une situation de job strain lorsque le nombre de facteurs de contraintes est supérieur au nombre de facteurs de ressources. Les personnes qui subissent une telle situation de tension au travail mettent leur santé en danger et bénéficieraient le plus d'une amélioration de leurs conditions de travail (Eurofound, 2022).

En 2021, 27 % de la population active suisse signalait un nombre plus élevé de contraintes que de ressources. Cette part est inférieure à la moyenne des pays de l'UE-27 (31 %) mais supérieure à celles de l'Allemagne (25 %) et de l'Autriche (23 %). En Italie et en France, ce pourcentage est plus élevé (respectivement 35 % et 40 %, voir fig. 1).

L'enquête EWCTS indique qu'en Suisse, pendant la pandémie de COVID-19 en 2021, dans le secteur «commerce, hôtellerie et restauration, transports» (35 %) et surtout dans celui de la santé (42 %), de nombreux actifs n'ont pas bénéficié de ressources suffisantes par rapport aux contraintes vécues dans le travail. En outre, les femmes (30 %) ont fait état plus souvent que les hommes (24 %) de telles situations.

### Certaines contraintes sont très répandues

L'analyse des différentes contraintes et ressources montre qu'en Suisse, la part des actifs qui subissent

souvent ou toujours des contraintes physiques (bruit intense, manipulation de substances dangereuses, contraintes exercées sur l'appareil locomoteur) est plus faible que la moyenne des pays de l'UE. Cependant, certaines situations sont particulièrement fréquentes dans l'environnement de travail suisse, p. ex. les mouvements répétitifs (45 %), rythme de travail élevé (59 %) ou le fait de travailler pendant son temps libre pour répondre aux exigences du travail (36 %). Cela montre clairement que des efforts de prévention restent nécessaires sur ces sujets dans de nombreuses entreprises.

Le pourcentage élevé de personnes actives en Suisse qui ont été exposées à au moins une contrainte pour l'appareil locomoteur (55 %) indique que les contraintes physiques sont toujours d'actualité malgré les évolutions des dernières décennies, dont la tertiarisation de l'économie et certaines innovations (p. ex. mécanisation/robotisation des travaux pénibles).

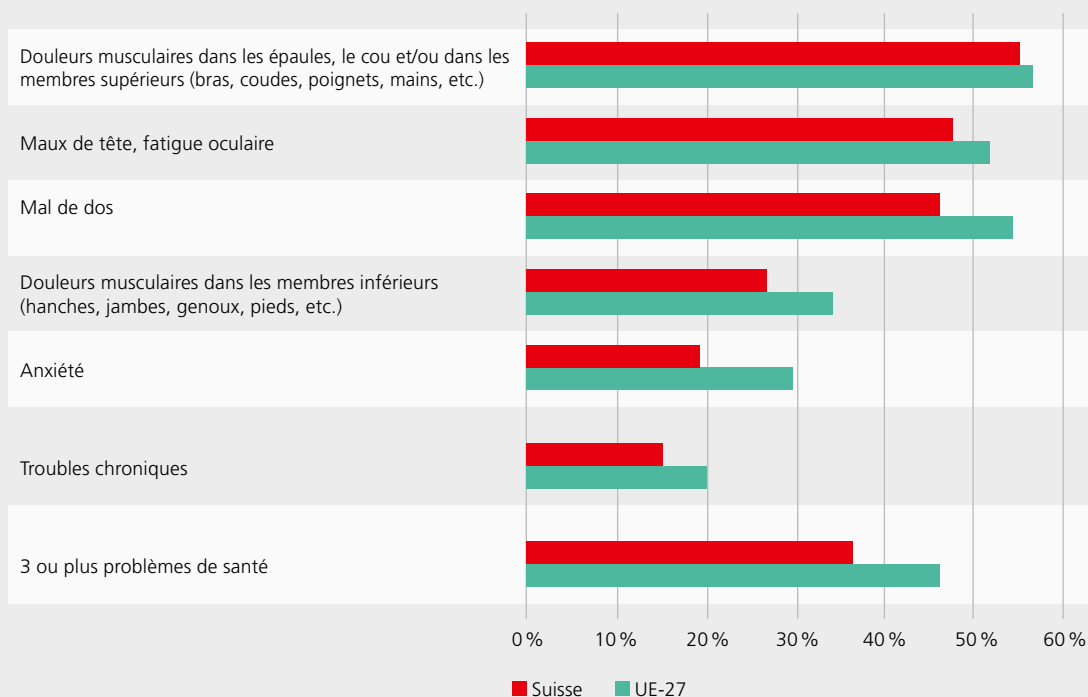
### Points forts du marché du travail suisse

Les conditions de travail suisses se révèlent en revanche favorables s'agissant des ressources. L'un des points forts du marché du travail suisse réside dans la marge de manœuvre individuelle, les perspectives de carrière professionnelle ainsi que la participation et la consultation au travail. En outre, 86 % des employés estiment bénéficier d'un soutien social au travail (Europe: également 86 %).

**Les personnes qui subissent une telle situation de tension au travail mettent leur santé en danger et bénéficieraient le plus d'une amélioration de leurs conditions de travail.**

Fig. 2

## PROBLÈMES DE SANTÉ, SUISSE ET UE (2021)



EWCS 2021: UE-27 n = 50 506 salariés hors agriculture; Suisse n = 1094

Durant les douze derniers mois, avez-vous souffert d'un ou plusieurs problèmes de santé parmi les suivants?  
Réponse: «oui».

Souffrez-vous d'une maladie ou d'un problème de santé qui a duré ou qui devrait durer plus de 6 mois? Réponse: «oui»  
(cette question fait partie de la réponse «Troubles chroniques»).

## Informations concernant l'étude

Le Secrétariat d'État à l'économie SECO, en collaboration avec la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, a participé pour la troisième fois à l'Enquête européenne sur les conditions de travail (EWCS) en 2021. Il s'agit de la plus grande étude comparative sur les conditions de travail en Europe. Elle permet de confronter les situations dans les pays et d'observer l'évolution des risques à long terme. Depuis 1990, elle est réalisée tous les cinq ans par Eurofound et couvre les pays membres de l'UE ainsi que les pays non-membres intéressés. La Suisse y a participé directement en 2005 et en 2015.

En mars 2020, la collecte de données reposant sur des entretiens personnels (face-à-face) a dû être interrompue en raison de la pandémie de COVID-19. Par la suite, le questionnaire a été optimisé et raccourci afin de s'adapter à des entretiens téléphoniques. En raison de nouvelles méthodologies et de

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für  
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF  
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO



nombreuses modifications apportées au questionnaire (p. ex. les catégories de réponse), une comparaison avec les enquêtes précédentes est pratiquement impossible.

En 2021, plus de 71 000 personnes actives de 36 pays ont été interrogées. L'échantillon représentatif des personnes actives âgées de plus de 16 ans qui exerçaient un travail rémunéré pendant au moins une heure par semaine a été tiré au sort au moyen d'un sondage téléphonique aléatoire (random digital dialing). L'échantillon suisse comprend 1094 personnes salariées.

Étude du SECO: [https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen\\_Dienstleistungen/Publikationen\\_und\\_Formulare/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Studien\\_und\\_Berichte/bericht\\_ewcts\\_2021.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Studien_und_Berichte/bericht_ewcts_2021.html)

Étude européenne: Conditions de travail en période de COVID-19: conséquences pour l'avenir (europa.eu)

## Mise en danger de la sécurité ou de la santé en raison du travail

Dans le cadre de l'EWCTS 2021, il a été demandé aux salariés s'ils pensaient que leur travail menaçait leur santé ou leur sécurité. La proportion de ceux ayant constaté une mise en danger de leur sécurité ou de leur santé est plus faible en Suisse (23 %) qu'en Europe (34 %) et dans les pays limitrophes (Italie 27 %, Autriche 29 %, Allemagne 31 %, France 39 %).

En Suisse, la part des salariés ayant relevé une telle mise en danger est plus importante dans l'«industrie et construction» (29 %) et la «santé» (35 %) que dans les autres secteurs économiques.

L'analyse du lien entre contrainte au travail et mise en danger montre que les actifs aux conditions de travail pénibles sont 3 fois plus nombreux à constater une mise en danger de leur sécurité ou leur santé au travail que les actifs qui ne sont pas situation de job strain (48 % vs 14 %). Les données transversales ne permettent pas de déterminer la direction des effets ou les interactions.

## Problèmes de santé

L'EWCTS 2021 a par ailleurs pris en compte cinq problèmes de santé considérés comme déterminants par des études sur la protection de la santé. La proportion de salariés signalant des douleurs est plus faible en Suisse qu'en Europe, sauf pour la catégorie des douleurs musculaires dans les «épaules, la nuque et/ou les membres supérieurs». Ce résultat se reflète dans les taux de problèmes de santé cumulés. Ainsi, 37 % des salariés en Suisse souffraient de trois problèmes de santé ou plus, contre 46 % en Europe. En outre, les problèmes chroniques sont moins fréquents en Suisse qu'en Europe (voir fig. 2).

## Mesures requises

Les résultats positifs en comparaison européenne n'occulent pas le fait que de nombreux actifs en Suisse ressentent des contraintes dans leur travail, constatent une mise en danger de la sécurité ou de la santé au travail ou ont des problèmes de santé.

Alors que la qualité des conditions de travail est bonne pour env. 75 % des personnes actives en Suisse, les données indiquent qu'env. 25 % d'entre elles ressentent davantage de contraintes que de ressources. En d'autres termes, quelque 1,1 million d'actifs travaillaient dans des conditions défavorables au moment de l'enquête, ce qui peut mettre leur santé en danger à long terme.

Dans ce contexte, les acteurs chargés de la sécurité au travail et de la protection de la santé à différents niveaux (Confédération, cantons, entreprises) sont appelés à agir d'une part en reconnaissant les contraintes élevées et le manque de ressources et, d'autre part, en mettant en œuvre des mesures efficaces. La bonne santé des collaborateurs est en fin de compte une condition essentielle pour les entreprises qui se veulent innovantes et prospères.

# Modifications des valeurs limites 2024

**Vous trouverez le document contenant les modifications apportées à la liste des valeurs limites 2024 à partir de janvier 2024 à l'adresse [www.suva.ch/valeurs-limites](http://www.suva.ch/valeurs-limites). Les commentaires relatifs à cette liste pourront être adressés jusqu'à fin mai 2024 à Michael Koller, le secrétaire de la Commission des valeurs limites ([grenzwerte@suva.ch](mailto:grenzwerte@suva.ch)). Ils seront discutés lors de la séance suivante de cette Commission.**



## JSST 2023: l'avenir numérique est l'affaire de tous

La 19<sup>e</sup> Journée suisse de la sécurité au travail JSST s'est déroulée le 19 octobre 2023 au Kursaal de Berne. Organisée tous les deux ans, la JSST reprend traditionnellement le thème de la campagne en cours de l'EU-OSHA, en l'occurrence «Sécurité et santé au travail à l'ère numérique». Cette année, il a pour la première fois été possible d'y assister en présentiel ou en ligne.



**Heinz Waldmann**  
Chef du secteur  
support et bases,  
Suva, Lucerne

Pour Felix Weber, président de la CFST et hôte de l'événement, la JSST a été un véritable succès, car les thématiques abordées seront déterminantes pour nous tous à l'avenir. Pour démarrer la journée, Stephan A. Böhm de l'Université de Saint-Gall a présenté les résultats de ses enquêtes menées régulièrement depuis 2016 sur la transformation numérique et son impact sur la santé des personnes actives. Ce processus exige

flexibilité et une plus grande autonomie tout en entraînant une baisse des interactions sociales, une avalanche de courriels et une joignabilité permanente. Réussir à établir des formes de travail hybrides et à les gérer souvent virtuellement n'est pas une mince affaire pour les cadres.

Juriste au SECO, Corina Müller Könz a ensuite passé en revue les aspects en lien avec la loi sur le travail LTr. Comme dans les formes de travail

classiques, le principe «nécessaire, applicable, adapté» s'applique aussi au télétravail. Les employeurs sont ainsi tenus de protéger leur personnel et de prévenir les risques pour la santé et sollicitations excessives. Il incombe à la direction de donner des indications claires concernant l'interdiction du travail dominical, le respect des temps de repos ou l'obligation de fournir des instructions lors de modifications importantes des conditions de travail. Ces principes



s'appliquent à toutes les nouvelles situations et formes de travail. Luca Cirigliano de l'Union syndicale suisse USS et Carlo Bertolini de Swisscom ont ensuite présenté leur point de vue et des exemples qui ont fait l'objet de discussions animées avant la pause de midi. Une entreprise attractive qui autorise le travail flexible fidélise ses talents, ce qui permet de développer une culture commune. Il est essentiel pour elle de disposer d'équipements de bureau optimaux pour le monde du travail moderne. La mise en œuvre du Future of Work doit néanmoins être réalisable et chaque collaborateur doit pouvoir en profiter dans une mesure similaire. En conclusion: en Suisse, on n'est pas encore partout sur la voie vers l'équilibre entre collaboration et utilisation des technologies numériques. Il nous reste beaucoup de travail et d'enseignements à tirer. Ce sera la nature qui nous en remerciera certainement avec la baisse du flux de pendulaires.

En début d'après-midi, Reto Spoerri de la Haute école spécialisée des Grisons et Stefan Wäfler de l'entreprise Schindler ont abordé la réalité étendue, qui regroupe réalité augmentée et réalité virtuelle, dans le domaine

de la formation. La démonstration en direct a clairement montré le potentiel de ces applications dans ce secteur. Malgré le coût élevé du matériel pédagogique, son acquisition se justifie assurément lors de situations d'entraînement dangereuses. Roland Siegwart (EPF de Zurich/Wyss Zurich) a présenté la nouvelle génération de robots qui se déplacent au sol et volent, que l'on utilise dans des environnements de plus en plus complexes pour des tâches exigeantes et dangereuses. L'un des grands défis est de prendre les bonnes décisions sur la base d'informations incertaines. Pour Sven Goebel (Promotion Santé Suisse), il est logique que la progression de la numérisation et la grande dynamique entraînent nécessairement une adaptation des processus. Il faut nous adapter en permanence (et rapidement) à ces nouvelles conditions, en instaurant une gestion de la santé en entreprise GSE adéquate afin que le personnel reste en bonne santé et performant et que le New Work devienne un atout dans l'entreprise. Pour terminer, Stephan Sigrist du think tank W.I.R.E a expliqué qu'avec l'avènement de l'intelligence artificielle et l'entrée dans les

mondes virtuels, les exigences envers les collaborateurs changent profondément, ce qui les oblige à acquérir sans cesse de nouvelles compétences, tout au long de leur vie. Une hiérarchie plus plate et un travail basé sur la confiance en sont les corollaires. Il en découle de nouvelles libertés mais aussi une plus grande dépendance envers les solutions numériques, dont nous n'avons parfois pas assez conscience.

Un souhait de nombreux employés est de parvenir à fusionner vie professionnelle et familiale: le work-life blending. Mais est-ce vraiment si sain? Pour que ce soit le cas, tous les acteurs doivent être prêts à aller à la rencontre de l'autre, à trouver des solutions et des compromis, mais aussi à respecter les réglementations en matière de temps de travail, de protection de la santé et de couverture d'assurance. Nous ne devons jamais oublier que l'être humain, avec son empathie, sa capacité d'écoute et à orienter habilement les conversations, sa forme physique et sa résilience, constitue la véritable base d'un environnement professionnel sain et durable, dans lequel tout le monde se sent bien.



## Le rap au service de la sécurité au travail!

Depuis octobre, la campagne «Safety Bars» de BE SMART WORK SAFE est sur TikTok. Destinée aux moins de 20 ans, elle les sensibilise au thème de la sécurité au poste de travail. L'idée est innovante: 20 secondes de rap sur TikTok pour parler de sécurité au travail et rapprocher la génération Z de ce thème, grâce aux paroles.

Pour atteindre la jeune génération, BE SMART WORK SAFE mise sur une stratégie ciblée et un contenu créatif qui parle le langage du groupe cible. Une collaboration a été pour cela lancée avec des influenceurs et des musiciens connus. Le résultat: les Safety Bars où plusieurs chansons sont interprétées par des artistes sélectionnés, et accompagnées de contenus autour de leurs sorties. Le facteur essentiel est l'activation de la communauté: une série de défis et l'invitation à utiliser la musique pour ses propres vidéos permettent de renforcer l'engagement des utilisateurs et de maintenir l'attention sur la sécurité au travail.



**Martine Currat-Joye**  
Cheffe de projet,  
Antenne inter-cantonale de prévention LAA, Berne

### Attirer l'attention grâce à la street credibility

C'est justement parce que le thème de la sécurité au travail peut paraître un peu morose de prime abord que le choix s'est délibérément porté sur des chanteurs qui

vivent dans le même monde que les jeunes travailleurs. Pour faire comprendre que le sujet n'est pas ennuyeux, mais important. Grâce à des personnalités différentes et authentiques, la campagne transmet de l'humour, la notion d'urgence et surtout de la crédibilité.

L'objectif ultime: toucher la corde sensible du groupe cible, éveiller sa curiosité sur le thème de la sécurité au travail et susciter un changement de comportement positif chez les jeunes. **Après tout, ce sont leur santé et leur avenir au travail qui sont toujours en jeu.**



**Vous voulez vous faire une idée de la campagne et entendre à quoi ressemblent les Safety Bars? Alors suivez-nous sur TikTok et Instagram!**

**#besmartworksafe**





Grâce à un contenu adapté au groupe cible, la jeune génération est sensibilisée au thème de la sécurité au travail.



T-Ronimo, Lakna et EAZ sont des artistes suisses qui ont été sélectionnés pour participer à la campagne.



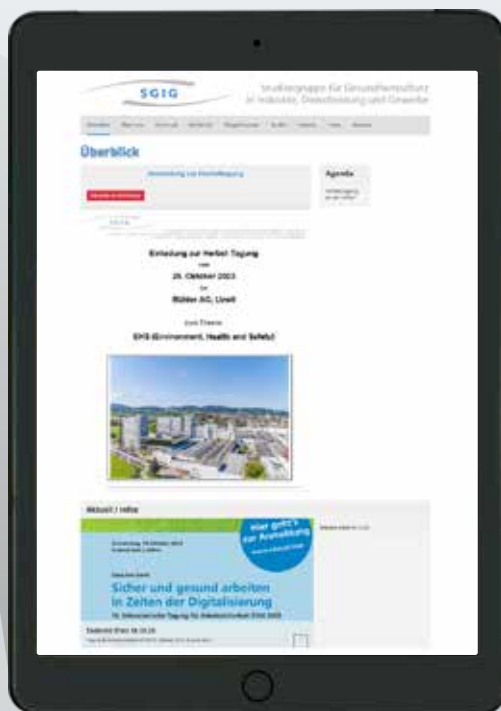
## BE SMART WORK SAFE et SAFE AT WORK sont les marques de prévention des cantons pour plus de sécurité au travail.

BE SMART WORK SAFE s'adresse avant tout aux jeunes. La marque soutient les inspections cantonales du travail dans leurs efforts visant à garantir la sécurité au travail et la protection de la santé et à promouvoir une culture de la prévention. Grâce à un comportement

approprié, SAFE AT WORK prévient les situations dangereuses ou les événements qui entraînent des accidents, afin de protéger les travailleurs. Les campagnes se concentrent sur les actions des personnes ou sur l'organisation de l'environnement de travail dans le

cadre de la prévention structurelle. Enfin, par ses campagnes, SAFE AT WORK stimule également les efforts de base en faveur de la sécurité au travail dans les branches qui relèvent de la compétence des cantons.

# Rubrique «Associations, sociétés et groupements»



[www.sgig.ch](http://www.sgig.ch)

# Le Groupe d'étude pour la protection de la santé dans l'industrie, les arts et métiers (SGIG)

Le SGIG promeut l'échange d'expériences et de connaissances entre médecins du travail, hygiénistes du travail, ingénieurs de sécurité et spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Il propose des formations continues variées et met l'accent sur la pratique.

Fondé en 1956, le Groupe d'étude pour la protection de la santé dans l'industrie, les arts et métiers (SGIG) est une association qui vise à promouvoir la sécurité et la protection de la santé dans le monde du travail. Son objectif: permettre aux entreprises et aux spécialistes de bénéficier de formations continues sur des thèmes précis à des conditions avantageuses.

Régi par le droit privé, ce groupe d'étude se veut un lien entre entreprises et organes d'exécution. Les entreprises sont tenues de développer des activités pour promouvoir la sécurité au travail et protéger la santé de leur personnel. C'est aux organes d'exécution (Suva, inspections du travail – fédérale et cantonales – et autres organisations) qu'en incombe la surveillance. Grâce aux manifestations qu'il organise, le SGIG propose aux entreprises des idées de mise en œuvre, tout en étant également en contact avec les organes d'exécution.

## Activités et canaux du SGIG

Le SGIG organise actuellement des visites dans des entreprises plusieurs fois par an, lors desquelles des experts en sécurité au travail proposent par ailleurs des exposés. Les membres ont ainsi la possibilité d'échanger directement avec des responsables de la sécurité au travail et d'acquérir ainsi un grand savoir-faire. Les exposés sont généralement complétés par des ateliers intéressants et des discussions sur des questions de sécurité actuelles dans les branches en question.

**Régi par le droit privé, ce groupe d'études se veut un lien entre entreprises et organes d'exécution.**

Grâce au statut de membre collectif, plusieurs collaborateurs d'une entreprise peuvent profiter des avantages d'une adhésion. Les formations du SGIG sont reconnues par le règlement de formation continue de la SSST, ce qui aide les spécialistes MSST à satisfaire à leur obligation de formation continue.

Le groupe d'étude communique ses activités par le biais de la revue «SAVE», du site Internet [www.sgig.ch](http://www.sgig.ch) et sur LinkedIn. Présidé par Giuseppe Costa, le comité directeur actuel comprend des ingénieurs de sécurité ainsi que des représentants des organes d'exécution.



**Giuseppe Costa**  
Président du SGIG,  
Winterthour

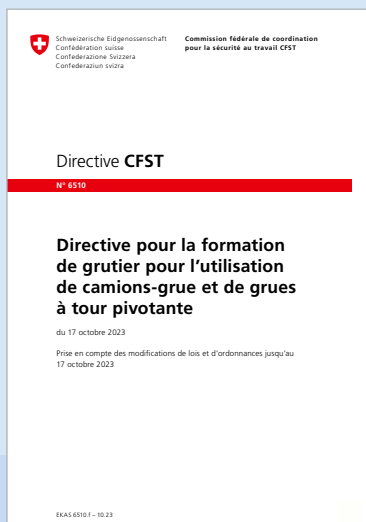
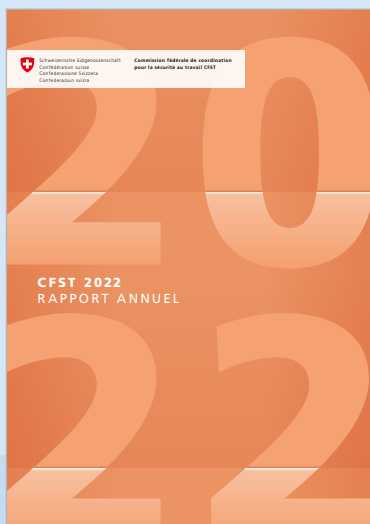


# Moyens d'information et offres de la CFST: nouveau

## COMMANDES

Tous les moyens d'information et de prévention de la CFST sont gratuits et peuvent être commandés en ligne:

[www.cfst.ch](http://www.cfst.ch) > Documentation > Service des commandes



### Rapport annuel 2022 de la CFST

Le rapport annuel 2022 de la CFST propose comme à l'accoutumée une rétrospective des activités de la Commission et de ses organes d'exécution. Le thème prioritaire de cette édition est consacré aux «cours ASADO» de la CFST. Ces cours sont de nouveau organisés depuis 2022 après une longue interruption et servent à la formation complémentaire des organes d'exécution.

- **Rapport annuel 2022 de la CFST.**  
[www.cfst.admin.ch/rapportannuel](http://www.cfst.admin.ch/rapportannuel)

### Révision de la directive CFST 6510 «Directive pour la formation de grutier pour l'utilisation de camions-grue et de grues à tour pivotante»

La directive CFST 6510 informe sur la procédure d'obtention du permis de grutier et sur la formation de base nécessaire pour utiliser en sécurité les camions-grue et les grues à tour pivotante. Sa révision a permis d'intégrer les expériences et les connaissances acquises au cours des dernières années, notamment en complétant les exigences relatives aux qualifications des experts aux examens et en précisant l'annexe 2 «Règles relatives à l'examen de grutier».

- **Directive CFST 6510 «Directive pour la formation de grutier pour l'utilisation de camions-grue et de grues à tour pivotante».**  
[www.cfst.ch/6510.f](http://www.cfst.ch/6510.f)

### Actualisation de la directive CFST 6511 «Directive pour la vérification et contrôle des camions-grue et grues à tour pivotante»

La directive CFST 6511 montre aux utilisateurs de grues comment satisfaire à leurs obligations légales concernant la vérification et le contrôle des grues à tour pivotante et des camions-grue. Sa révision a permis de définir notamment les droits et devoirs des experts en grues. Les critères de retrait de la reconnaissance ont également été intégrés.

- **Directive CFST 6511 «Directive pour la vérification et contrôle des camions-grue et grues à tour pivotante».**  
[www.cfst.ch/6511.f](http://www.cfst.ch/6511.f)

# Moyens d'information et offres du SECO: nouveautés

## TÉLÉCHARGEMENT

Téléchargement PDF:  
[www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch) >  
indiquer le titre de la publication



### Brochure Prévenir les troubles musculosquelettiques

Cette nouvelle brochure traite d'un thème qui fait partie des enjeux de santé et sécurité au travail les plus importants pour les entreprises suisses: la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS).

Elle s'adresse aussi bien aux travailleurs qu'aux employeurs et spécialistes santé-sécurité au travail (spécialiste MSST). Elle a pour but d'expliquer le processus d'apparition des TMS en milieu professionnel et de soutenir les employeurs et les spécialistes MSST pour éviter l'apparition de ces atteintes.

- **Download**  
[www.seco.admin.ch/tms](http://www.seco.admin.ch/tms)

# Moyens d'information et offres de la Suva: nouveau

COMMANDES  
EN LIGNE:  
[www.suva.ch](http://www.suva.ch)



## Six règles vitales pour accroître la sécurité en présence d'amiante

Plus de 30 ans après son interdiction, l'amiante continue de constituer un danger potentiellement mortel pour toutes les personnes qui travaillent dans des bâtiments construits avant 1990. Afin de mieux les protéger, la Suva a élaboré six règles vitales générales pour tous les secteurs d'activité concernés par l'amiante. Elles viennent compléter les règles détaillées spécifiques aux différentes branches. Une nouvelle page Internet propose des vidéos présentant de façon concrète les différentes règles au personnel des entreprises. La page principale consacrée à l'amiante sur [suva.ch](http://suva.ch) a elle aussi été remaniée.

- **Les fibres d'amiante sont mortelles: protégez-vous!**  
Plateforme d'information sur l'amiante:  
[www.suva.ch/amiante](http://www.suva.ch/amiante)  
> Règles vitales sur l'amiante



## Outils pour la formation sur la protection de la peau

Dans de nombreux métiers, le personnel utilise des substances pouvant causer des irritations cutanées, des allergies et des maladies de la peau. Deux nouvelles présentations Powerpoint ont été ajoutées à ce sujet sur [suva.ch](http://suva.ch) afin d'aider p. ex. les enseignants, les formateurs ou les préposés à la sécurité à former et à sensibiliser le personnel à la nécessité de se protéger la peau. L'une des présentations est plus générale, l'autre est axée sur la métallurgie.

- **Éviter les allergies cutanées.**  
Présentation PowerPoint:  
[www.suva.ch/13101.f](http://www.suva.ch/13101.f)
- **Problèmes cutanés dans l'industrie de la métallurgie.**  
Présentation PowerPoint:  
[www.suva.ch/13102.f](http://www.suva.ch/13102.f)



Bouteilles de gaz

## Utiliser et stocker les bouteilles de gaz en toute sécurité

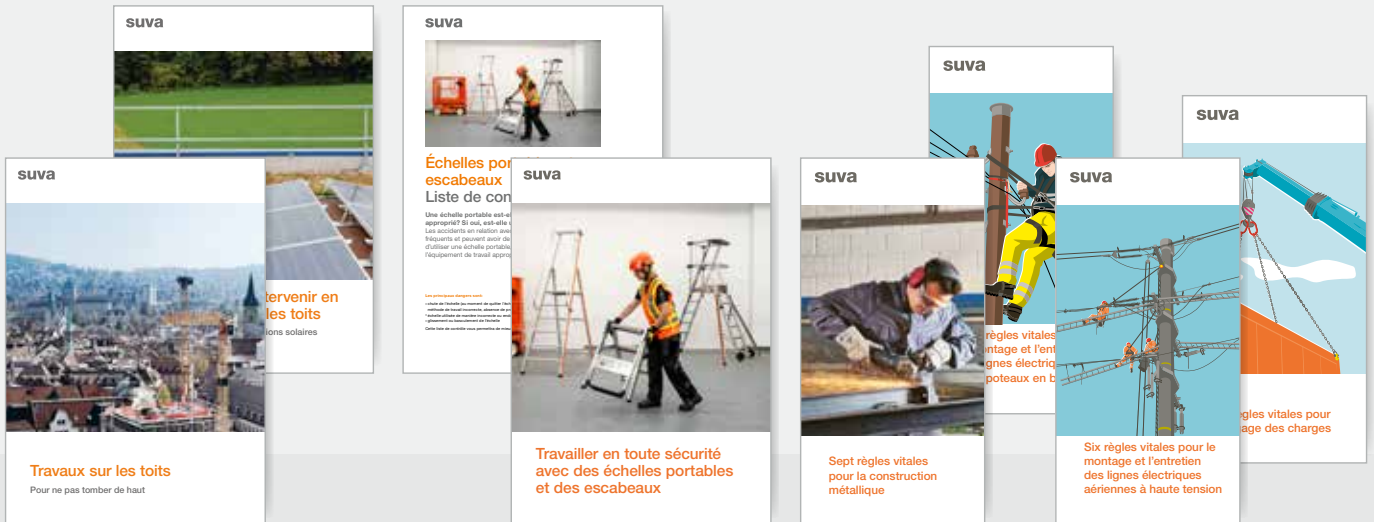
Le feuillet d'information consacré aux bouteilles de gaz a été complètement remanié. Il propose des informations sur leurs dangers et les mesures de protection ainsi que notamment sur les exigences concernant leur utilisation et leur stockage dans les zones EX. Cette publication vous aidera ainsi à prévenir les accidents, les incendies et les explosions et à protéger votre personnel.

- **Bouteilles de gaz.**  
Feuillet d'information, 19 pages A4,  
disponible uniquement au format pdf:  
[www.suva.ch/66122.f](http://www.suva.ch/66122.f)

# COMMANDES

Tous les moyens d'information de la Suva sont disponibles et peuvent être commandés en ligne sur [www.suva.ch](http://www.suva.ch).

Saisissez directement dans le champ d'adresse de votre navigateur l'adresse Internet indiquée pour chaque publication ou utilisez la fonction de recherche sur le site Internet.



## Pour ne pas tomber de haut

Des mesures de protection sont indispensables pour travailler en sécurité sur les toits. Deux publications consacrées à ce thème ont été actualisées ce printemps. Les mesures de protection supplémentaires nécessaires si l'on ne travaille que d'un côté du toit y sont désormais décrites. Ces mesures permettent de prévenir les chutes même sur le côté du toit non concerné par les travaux.

- **Travaux sur les toits.**  
Feuillelet d'information, 22 pages A4:  
[www.suva.ch/44066.f](http://www.suva.ch/44066.f)
- **Énergie solaire: intervenir en toute sécurité sur les toits.**  
Feuillelet d'information, 24 pages A4:  
[www.suva.ch/44095.f](http://www.suva.ch/44095.f)

## Prévenir les accidents avec les échelles et les escabeaux

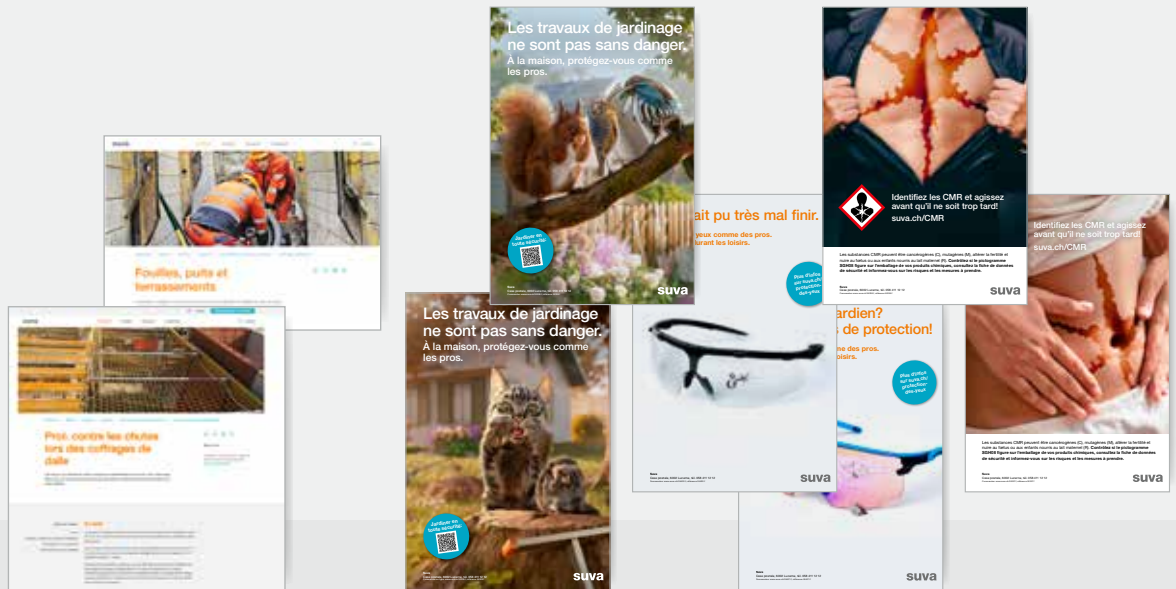
Que ce soit au travail ou durant les loisirs, il est difficile de se passer d'échelles portables ou d'escabeaux. Faciles à manipuler et d'utilisation flexible, ces équipements sont rapidement à portée de main lorsque l'on doit travailler en hauteur. Mais lorsque l'on planifie de tels travaux, un seul mot d'ordre: on utilise des échelles portables uniquement en l'absence de moyens plus appropriés! Vous trouverez les mesures de protection à respecter dans la brochure et la liste de contrôle consacrées à cette thématique, toutes deux actualisées afin de tenir compte de l'état actuel de la technique.

- **Travailler en toute sécurité avec des échelles portables et des escabeaux.**  
Feuillelet d'information, 28 pages A4:  
[www.suva.ch/44026.f](http://www.suva.ch/44026.f)
- **Échelles portables et escabeaux.**  
Liste de contrôle, 4 pages A4:  
[www.suva.ch/67028.f](http://www.suva.ch/67028.f)

## Règles vitales mises à jour

Au cours des derniers mois, plusieurs recueils de règles vitales ont été mis à jour et republiés: construction métallique, montage et entretien des lignes électriques aériennes à haute tension ainsi que des lignes électriques avec poteaux en bois, et élingage des charges. Les illustrations des recueils concernant les lignes électriques aériennes à haute tension et les lignes électriques avec poteaux en bois sont entièrement nouvelles. Commandez la dernière version des règles vitales en vigueur pour votre activité.

- **Sept règles vitales pour la construction métallique.**  
Support pédagogique:  
[www.suva.ch/88826.f](http://www.suva.ch/88826.f)  
Dépliant: [www.suva.ch/84061.f](http://www.suva.ch/84061.f)
- **Sept règles vitales pour le montage et l'entretien des lignes électriques avec poteaux en bois.**  
Support pédagogique:  
[www.suva.ch/88829.f](http://www.suva.ch/88829.f)  
Dépliant: [www.suva.ch/84066.f](http://www.suva.ch/84066.f)
- **Six règles vitales pour le montage et l'entretien des lignes électriques aériennes à haute tension.**  
Dépliant: [www.suva.ch/84064.f](http://www.suva.ch/84064.f)
- **Dix règles vitales pour l'élingage des charges.**  
Support pédagogique:  
[www.suva.ch/88801.f](http://www.suva.ch/88801.f)  
Dépliant: [www.suva.ch/84077.f](http://www.suva.ch/84077.f)



**Nouvelles pages Internet dédiées au coffrage de dalles et aux fouilles, puits, terrassements**

De nouvelles pages Internet proposent des informations actuelles sur des thèmes importants pour la sécurité sur les chantiers: la protection contre les chutes lors du coffrage de dalles ainsi que les fouilles, puits et terrassements. La première page présente les possibilités pour prévenir les chutes lors du coffrage de dalles. La seconde explique les mesures à prendre pour éviter l'effondrement des fouilles et talus, aux conséquences potentiellement mortelles.

- **Protection contre les chutes lors du coffrage de dalles.**  
www.suva.ch/coffragedalle
- **Fouilles, puits, terrassements.**  
www.suva.ch/fouilles

**Affichettes**

- **Les travaux de jardinage ne sont pas sans danger. À la maison, protégez-vous comme les pros.**  
Affichette A4, visuel automne:  
www.suva.ch/55399.f  
Affichette A4, visuel printemps:  
www.suva.ch/55398.f
- **Ça aurait pu très mal finir. Protégez vos yeux comme des pros.**  
Affichette A4, visuel travail:  
www.suva.ch/55400.f
- **Mon ange gardien? Mes lunettes de protection! Protégez vos yeux comme des pros.**  
Affichette A4, visuel loisirs:  
www.suva.ch/55401.f
- **Identifiez les CMR et agissez avant qu'il ne soit trop tard!**  
Affichette A4, visuel homme:  
www.suva.ch/55396.f  
Affichette A4, visuel femme:  
www.suva.ch/55397.f
- **Abonnement affichettes.**  
www.suva.ch/affichettes



## EN BREF

### Nouveautés sur suva.ch



#### **Échelles fixes pour les regards de visite.**

Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement disponible au format PDF: [www.suva.ch/33102.f](http://www.suva.ch/33102.f)

#### **Échelles fixes sur édifices.**

Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement disponible au format PDF: [www.suva.ch/33103.f](http://www.suva.ch/33103.f)

#### **Échelles fixes sur machines.**

Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement disponible au format PDF: [www.suva.ch/33104.f](http://www.suva.ch/33104.f)

### Publications remaniées

#### **Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés. Règles vitales pour le bâtiment et le génie civil.**

Brochure, 36 pages A6/5: [www.suva.ch/84060.f](http://www.suva.ch/84060.f)

#### **Circulation des véhicules ferroviaires dans l'entreprise.**

Feuillelet d'information, 24 pages A4, uniquement disponible au format pdf: [www.suva.ch/66124.f](http://www.suva.ch/66124.f)  
Liste de contrôle, 6 pages A4: [www.suva.ch/67126.f](http://www.suva.ch/67126.f)

#### **Travailleurs isolés.**

Feuillelet d'information, 28 pages A4: [www.suva.ch/44094.f](http://www.suva.ch/44094.f)

#### **Propane et butane. Mesures de protection en cas de fuite de gaz dans les locaux.**

Feuillelet d'information, 5 pages A4, uniquement disponible au format pdf: [www.suva.ch/44024.f](http://www.suva.ch/44024.f)

#### **Propane et butane. Mesures de protection en cas de fuite de gaz à l'air libre.**

Feuillelet d'information, 5 pages A4, uniquement disponible au format pdf: [www.suva.ch/44025.f](http://www.suva.ch/44025.f)

#### **Machine CNC pour percer, tourner et fraiser (centre d'usinage).**

Liste de contrôle, 4 pages A4: [www.suva.ch/67139.f](http://www.suva.ch/67139.f)

#### **Élévateurs de véhicules.**

Liste de contrôle, 4 pages A4: [www.suva.ch/67102.f](http://www.suva.ch/67102.f)

#### **Résines réactives.**

Liste de contrôle, 4 pages A4: [www.suva.ch/67063.f](http://www.suva.ch/67063.f)

#### **Protection des mains dans la métallurgie.**

Liste de contrôle, 6 pages A4: [www.suva.ch/67183.f](http://www.suva.ch/67183.f)

#### **Travaux spéciaux de génie civil: système pousse-tube.**

Liste de contrôle, 6 pages A4: [www.suva.ch/67162.f](http://www.suva.ch/67162.f)

#### **Fraiseuses pour joints d'ombre, fraiseuses à rainurer.**

Liste de contrôle, 4 pages A4: [www.suva.ch/67048.f](http://www.suva.ch/67048.f)

#### **Maintenance des machines et installations.**

Liste de contrôle, 6 pages A4: [www.suva.ch/67192.f](http://www.suva.ch/67192.f)

#### **Stockage de liquides facilement inflammables.**

Liste de contrôle, 4 pages A4: [www.suva.ch/67071.f](http://www.suva.ch/67071.f)

La liste des nouveaux moyens d'information de la Suva et des éditions remaniées ou supprimées est mise à jour une fois par mois: [www.suva.ch/publications](http://www.suva.ch/publications)

# Moyens d'information et offres des cantons: nouveau

## COMMANDES

Vous trouverez tous les moyens d'information et toutes offres des cantons en ligne à l'adresse:

[www.safeatwork.ch](http://www.safeatwork.ch)



### 10 modules pour travailler en toute sécurité avec des substances dangereuses

«Comment être mieux préparé-e à une urgence impliquant des substances dangereuses sur mon lieu de travail? Comment les déchets sont-ils triés et séparés? Est-ce que j'utilise les bons gants?». Afin de soutenir et renforcer la protection des employé-e-s exposés à des substances dangereuses, SAFE AT WORK a développé un guide de formation.

**À qui s'adresse ce guide?** Il est dédié à tous les acteurs qui sont amenés à traiter la thématique de la santé et sécurité au travail et de la manipulation sûre de substances dangereuses au travail.

**Quels sont les objectifs du kit de formation?** Ce guide vise à soutenir et encourager le public cible à aborder de façon systématique, approfondie et compétente les 10 points essentiels de la thématique des substances dangereuses.

**Comment utiliser ce guide?** Les modules contiennent une fiche pédagogique, une présentation, un film et une affiche. Ils ont été conçus pour durer entre 15–45 minutes et peuvent être adaptés et présentés directement sur le lieu de travail ou dans la salle de cours.



Cet outil est accessible sur [www.safeatwork.ch](http://www.safeatwork.ch) ou en scannant ce code QR.



### Sécurité au travail dans l'administration: une auto-évaluation en ligne

Plus de 640 000 personnes travaillent en Suisse dans une administration ou un service public. Les employé-e-s œuvrant dans un service d'accueil à la clientèle (p. ex. services sociaux, service de chômage ou de tutelle) sont de plus en plus fréquemment exposés à des risques d'agression. SAFE AT WORK a développé un outil en ligne pour les entreprises et leurs employé-e-s, facilitant l'évaluation globale de la sécurité et de la prévention contre les risques d'agression externe.

**Quels sont les objectifs de l'outil?** Développé en collaboration avec la Haute Ecole de Santé du Valais et le Bureau suisse pour la sécurité intégrale, il permet aux entreprises et à leurs employé-e-s d'effectuer une mesure complète de l'état de la sécurité et de la prévention dans le cadre des activités quotidiennes et par rapport aux risques de violence externe.

Il encourage également la discussion sur le sentiment de sécurité et de protection. Ensemble, employeur et employés pourront par la suite mettre en place des plans d'action.



Cet outil est accessible sur [www.safeatwork.ch](http://www.safeatwork.ch) ou en scannant ce code QR

# Personnes, faits et chiffres

## Affaires courantes

Lors de ses séances des 21 mars et 28 juin 2023, la CFST a notamment:

- décidé de soutenir une campagne publicitaire de l'Association pour la formation professionnelle supérieure (STPS) pour promouvoir les métiers dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS);
- certifié la nouvelle solution type 21 «SIOP»;
- approuvé la poursuite de la campagne «Hé chef! Hé cheffe!» visant à sensibiliser les employeurs;
- approuvé le rapport annuel 2022 de la CFST;
- décidé du versement d'une prime de réussite aux expertes et experts STPS;
- approuvé le cofinancement de la participation de la Suisse à l'enquête 2024 de l'EU-OSHA sur la pratique dans les entreprises en matière de sécurité au travail et protection de la santé (ESENER-4);
- chargé le Winterthurer Institut für Gesundheitsökonomie (WIG) d'analyser les mesures de prévention des accidents professionnels en Europe.

## Qu'est-ce que la CFST?

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST est la centrale d'information et de coordination pour la sécurité et la protection de la santé sur le lieu de travail. En tant que plaque tournante, elle coordonne les tâches des organes d'exécution, l'application uniforme des prescriptions dans les entreprises et l'activité de prévention. Elle assure le financement des mesures visant à prévenir les accidents et maladies professionnels et assume des tâches importantes dans les

domaines de la formation, de la prévention, de l'information et de l'élaboration de directives.

La CFST est composée de représentants des assureurs, des organes d'exécution, des employeurs et des travailleurs et d'un représentant de l'Office fédéral de la santé publique.

[www.cfst.ch](http://www.cfst.ch)

# URGENT

Accident du travail recrute  
personnes capables  
de l'anticiper.

**santé et sécurité  
au travail.ch**

C'est tout un métier.

## Des risques maîtrisés, des coûts évités, des employés soulagés

Former ou employer des spécialistes de la santé et de la sécurité au travail apporte de nombreux avantages aux entreprises.

Découvrez-en plus sur  
un métier qui fait toute  
la différence.

Santé et sécurité au travail.ch



Suivez-nous sur



Une initiative de



**ASGS** Verein höhere Berufsbildung  
**STPS** Association pour la formation professionnelle supérieure  
**SLPS** Associazione per la formazione professionale superiore



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Cofinancé par la CFST  
[www.cfst.ch](http://www.cfst.ch)